

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 406

2 mars 2011

SOMMAIRE

AG-Lux S.A.	19478	Heracles Holding S.A.	19482
Aktiva S.A.	19484	HSBC Trinkaus Lingohr	19483
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	19469	Hudson's Bay Company Luxembourg S.à	
AmTrust Re Omega	19469	r.l.	19482
ECE European Prime Shopping Centre		I.E.C.I.L. S.à r.l.	19483
SCS SICAF SIF C	19472	Immo for life	19484
Equalia Capital S.A.	19472	ING RPFEB Soparfi A S.à r.l.	19485
Ergonom Group S.A.	19442	Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l.	
Ergonom Group S.à r.l.	19442	19484
FICO S.A., Société Financière pour la		Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF	
Construction	19474	19485
First Euro Industrial Properties II S.à r.l.		ISIWIS Research S.à r.l.	19486
.....	19473	Lauro 28 S.A.	19476
First Euro Industrial Properties IV S.à r.l.		Lerins Holding S.à r.l.	19487
.....	19442	Lester Holding S.A.	19482
First Euro Industrial Properties S.à r.l. ...	19474	Libra Luxembourg S.à r.l.	19486
Five Financials Holding S.A.	19474	Limited Brands International S.à r.l.	19486
Fondations Capital I S.C.A., SICAR	19473	Lorflex S.à r.l.	19483
FPSPI SICAV	19475	Lucky-Invest Holding S.A.	19488
Fretless Investments S.à r.l.	19475	Lucky-Invest Holding S.A.	19488
FSG S.A.	19476	Luxembourg Corporation Company S.A.	
F Shipping S.A.	19473	19488
Gafali S.A.	19478	Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l.	
Galloinvest Sàrl	19479	19487
G.I.T. - General Informatique & Telecom		Monaco Marine S.A.	19475
S.A.	19477	Muscle Machine Holding S.A.	19488
GLL Retail Holding Alpha S.à r.l.	19479	Parfinlux S.A.	19442
Gottex Real Asset Fund 1 (Agri SG) S.à r.l.		R.F. International S.A.	19479
.....	19477	Rubus International S.à r.l.	19477
Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l.		Sidus Sàrl	19476
.....	19478	Treveria Thirty-Eight S.à r.l.	19485
Groupe Socota Industries	19480	Treveria Thirty S.à r.l.	19481
Hamun S.à r.l.	19474	Treveria Twenty-Six S.à r.l.	19487
Hellas Telecommunications	19480	Winni S.A.	19481
Hellas Telecommunications I	19481		

Parfinlux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 48.619.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011015807/9.

(110019062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 142.696.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011454/15.

(110012943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Ergonom Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ergonom Group S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 48.243.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of February
Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in the city of Luxembourg.

There appeared:

I: Mrs. Lucinda Clifton-Bryant, employee in the private sector, with professional residence in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey,

acting as chairperson in the extraordinary general meeting of 15 December 2010 of the company referred to as ERGONOM GROUP S.A., with registered office in Luxembourg, 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under number RCS B.48243,

in her capacity as authorised representative of the two shareholders having participated in the said extraordinary general meeting mentioned above, these shareholders being mentioned in detail on the presence sheet appended to the said deed of 15 December 2010, and pursuant to two supplementary proxies attached to the present deed.

II: Mrs. Isabel DIAS, employee, with professional residence in 74, Avenue Victor Hugo in Luxembourg, acting as secretary in the extraordinary general meeting mentioned above.

III: Mr. Raymond THILL, master of laws, with professional residence in 74, Avenue Victor Hugo in Luxembourg, acting as scrutineer in the extraordinary general meeting mentioned above.

In the extraordinary general meeting of the Luxembourg société anonyme (joint stock company) named ERGONOM GROUP S.A., with registered office in Luxembourg, 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Trade and Companies under RCS B.48243, drafted on 15 December 2010 by Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, entered in the Luxembourg civil deeds on 22 December 2010, Relation: LAC/2010/57911, deposited at the Luxembourg Register of Trade and Companies on 28 December 2010 (100201109), published in the official gazette Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 289 of February 11, 2011, publication reference: 2010172943/1289,

the said parties appeared, acting as mentioned above, requested the officiating notary to record that in the extraordinary general meeting of 15 December 2010, whose purpose was, among others, the transfer of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to Cyprus,

it was omitted, before the transfer, to change the legal form of the company so that it be converted from a société anonyme (joint stock company) into a société à responsabilité limitée (limited liability company) with effect as from 15 December 2010, with the resignation of the directors and of the statutory auditor presently in office, and discharge for the term of office they carried out in the company, and appointment of new managers,

so that the deed of the 15th of December 2010 has to be read as follows:

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ERGONOM GROUP S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 48243 (the "Company"). The Company has been incorporated by deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated July 7, 1994 and published in the Mémorial C number 456 of November 14, 1994. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a private deed dated June 11, 2002 and published in the Mémorial C number 1213 of August 16, 2002.

The meeting is presided by Mrs Lucinda Clifton-Bryant, private employee, residing in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey,

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of interim financial statements of the Company as of November 30, 2010.
2. Change of the legal form of the company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
3. Acceptance of the directors' and statutory auditor resignations and discharge and statutory appointments.
4. Subsequent amendment of the articles of association,
5. Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg to Cyprus conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Department of Registrar of Companies and Official Receiver of Cyprus (the "Cypriot Registrar of Companies") and with effect from the date of such issue.
6. Determination of the registered office in Cyprus and proposal of a new name for the continuation of the Company in Cyprus.
7. Amendment and restatement of the articles of association of the Company according to Cyprus law (the "new Memorandum and Articles of Association").
8. Acceptation of the resignation of Mr. Gilles Jacquet, Lux Business Management S.à r.l. and Lux Konzern S.à r.l. as current directors of the Company duly appointed under Luxembourg law conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and release of the current directors in respect of the performance of their duties until the day of the present deed.
9. Appointment of Orangefield Trust (Cyprus) Services Ltd as new directors and Orangefield Trust (Cyprus) Management Ltd as secretary of the Company once governed by Cyprus law.
10. Confirmation by the shareholders of the Company that the new Memorandum and Articles of Association are consistent with Cyprus law requirements, that the Company will, conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and with effect from the date of such issue, cease to be a Luxembourg company and will be subject only to the applicable laws of Cyprus and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entails the creation of a new legal entity.
11. Delegation of powers to and appointment of Ms Nadia Tryfonidou and/or Mr. George Z. Georgiou and/or Ms Anna Praxitelous, acting jointly and/or severally, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, affidavit, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Cyprus.

II) The shareholders of the Company present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders after having been signed *in varietur* by the proxyholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the fourteen (14) shares with a par value of twenty-five thousand six hundred Euros (25,600 EUR) each, representing the entire capital of the Company of three hundred and fifty-eight thousand four hundred Euros (EUR 358,400.-) are represented at the present meeting.

IV) As the shares represented represent 100% of the share capital, the meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda. All shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting prior to the meeting and declared to waive all convening requirements.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves:

1. to approve the interim financial statements of the Company as of November 30, 2010;

2. to change the legal form of the company in Luxembourg from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), without discontinuity of its legal status, with effect from December 15, 2010.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, amortizations, appreciations, depreciations.

The private limited liability company (société à responsabilité limitée) shall continue to keep the accounts held by the public limited liability company (société anonyme).

3. to accept the resignation of all the directors as well as of the statutory auditor and to give them discharge for the exercise of their mandates up to the date of these presents,

4. to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

Art. 1. The Company has as denomination ERGONOM GROUP S.à r.l.

Art. 2. The registered office is set at Luxembourg.

Art. 3. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 358,400, divided into 14 shares with a nominal value of EUR 25,600 each fully paid-up.

Art. 6. The shares are freely transferable among the existing shareholders. To non shareholders they can only be transferred in the limits foreseen by law.

Art. 7. In case. the company was to have only one single shareholder, the decisions are taken by this single shareholder and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

Art. 8. The company is managed by one or more Manager(s) (gérants), shareholders or not, designated by the meeting of shareholders deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of shareholders not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the shareholders.

In case several Managers are appointed, their joint signature is necessary in order to validly bind the company, unless special delegation.

The mandate of the Manager(s) may be granted for a limited or unlimited period.

Art. 9. The company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder or one of the shareholders. In case of death of a shareholder, the company will continue to run among the heirs of the sole shareholder

who passed away or among the surviving shareholders and the inheritance of the shareholder who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The company nevertheless knows only one shareholder per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the shareholders.

Art. 10. The corporate years starts on the first of January and finishes on December 31, of each year.

Art. 11. The company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

Art. 12. The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by shareholders representing more than half of the shares. If because of absence or abstention of shareholders, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the shareholders are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.

In case the company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decision of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in article 7.

Art. 13. With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the shareholders are subject to the existing legal regulations.

As a consequence of the above transformation, the shares of the Company are owned as follows:

- Antonis vraam:	7 shares
- Robert Dirk Korbijn:	7 shares
Total:	14 shares

and are designated as new directors of the company, Mr. Gilles Jacquet, Lux Business Management S.à r.l. and Lux Konzern S.à r.l. for an unlimited period

5. to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Cyprus and consequently, to acknowledge the change of the nationality of the Company from a Luxembourg resident entity to a Cyprus resident entity conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and with effect from the date of such issue, from which date the Company shall be deemed to have its domicile in Cyprus in compliance with articles 2, third paragraph, 67-1 (1) and 159 second paragraph of the Luxembourg law on commercial companies.

6. to locate the registered office of the Company in Cyprus at 81-83 Grivas Digenis Avenue, Jacovides Tower, 1st floor, Nicosia, Cyprus, to maintain all the Company's books and records of account at this place in accordance with Cyprus Law and to transfer the seat of the Company in Cyprus with the name already approved by the Cypriot Registrar of Companies Ergonom Group Limited as the new name for the continuation of the Company in Cyprus;

7. to change the corporate form of the Company from a private limited liability company subject to Luxembourg Law (S.à r.l.) into a private limited liability company to be subject to Cyprus Law (Ltd) and to adopt new memorandum and articles of association of the Company so as to bring them in line with Cyprus Law, these new Memorandum and Articles of Association are set forth at the end of this deed;

8. to accept the resignation of Mr. Gilles Jacquet, Lux Business Management S.à r.l. and Lux Konzern S.à r.l. as current directors of the Company duly appointed under Luxembourg law conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and to release the current directors in respect of the performance of their duties until the day of the present deed;

9. Appointment of Orangefield Trust (Cyprus) Services Ltd as new directors and Orangefield Trust (Cyprus) Management Ltd as secretary of the Company once governed by Cyprus law. Their term of office will take effect from the date of the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and shall be subject to Cyprus Law;

Second resolution

The general meeting confirms that the new Memorandum and Articles of Association are consistent with Cyprus Law requirements, that the Company will, conditional upon the issue of a temporary Certificate of Registration by the Cypriot Registrar of Companies and with effect from the date of such issue, cease to be a Luxembourg company and, subject to the applicable provisions of Cyprus law, will be subject only to the applicable laws of Cyprus and that neither the transfer of the registered office of the Company nor the change of its nationality and of its corporate form entail the creation of a new legal entity.

Third resolution

The general meeting further resolves to appoint Ms Nadia Tryfonidou and/or Mr. George Z. Georgiou and/or Ms Anna Praxitelous, acting jointly and/or severally, with the broadest powers (including the power of substitution) to take any action, including without limitation the execution and delivery of any deed, form, certificate, affidavit, agreement or other document and the compliance with all filing and publication formalities for the recording of the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and the registration of the Company with the Cypriot Registrar of Companies, which might be necessary or useful for the registered office of the Company to be duly and validly transferred to Cyprus.

Memorandum and Articles of Association

(for Cyprus law purposes)

THE COMPANIES LAW CAP.113

PRIVATE COMPANY LIMITED BY SHARES

Memorandum of association of Ergonom Group Limited

1. The name of the company (hereinafter called "the Company") is ERGONOM GROUP LIMITED.

2. The registered office of the Company will be situated in Cyprus.

3. The objects for which the Company is established are:

(1) To carry on the activities and business of consultants on subjects in relation to the administration, organisation of industries and enterprises, in relation to the training and recruitment of personnel for industry and enterprises, in relation to the investment and development of capital, stocks, shares, money and to offer advice in relation to the means and methods for the further development and improvement of every kind of business and/or industries and in relation to all systems and/or procedures connected with the production, storage, distribution, advertisement and sale of goods and/or insurances and/or movable or immovable property and/or related objects connected with the supply of services.

(2) To set up and operate offices in Cyprus or abroad for the management and administration of the business activities of the Company.

(3) (a) To carry on the activities and business of agent and advisors in relation to any kind of management, administration, control, organisation, companies, business, enterprises or persons and to carry on the activities and business of a service company, of a company acting as arbitrator, to supply or participate or assist in offering consultancy services, managerial, administrative or other services on any subject and the provision of assistance in handling and solving problems, disputes and claims between companies, organisations, persons or enterprises of any kind.

(b) To carry on the activities and business of consultants in relation to any matter or any branch of any enterprise or industry.

(c) To carry on the activities and business of an information, technology and telecommunications company, the preparation, production and provision of software and the provision of services and advisors on any matter relevant to the know-how or technology of any branch or business.

(d) The provision of any other kind of service or business.

4) To establish, acquire, manage, administrate, provide marketing services, carry on or assist, participate, undertake directly or indirectly in the establishment, acquisition, management or carry out of any occupation, act or business of any nature and to carry out any trade, work or business which may be profitably carried out by the Company in relation to, in conjunction with, or as ancillary to any other objects or activities or of the general business of the Company.

(5) To carry on the activities and business of secretary, director, attorney, managing director, administrative director, shareholder, trustee, receiver, or agent of any company, enterprise, public or private organisation, of every agency or other authority or rule or private person and generally of every natural or legal person.

(6) (a) To carry on the activities and business of importers, exporters, wholesalers, retailers, distributors, commercial agents, agents, resellers, commission agents, brokers, providers, store-keepers, distributors, of any kind of goods, products, supplies, possessions, raw materials, computers, printers and all their parts and accessories, faxes, photocopying machines, typewriters, software, machinery, electric units, household and electric items, pharmaceutical goods and products, gifts, toys, supplies or other objects, goods or products of any kind and description.

(b) To carry on the activities and business of rent, sale and purchase of digital records of video and sound (DVD, CD, MD etc.) of any form, kind, content and capacity, as well as any other non-digital kinds of sound and vision (videotapes, tapes, vinyl records etc.)

(c) To negotiate, buy, sell, administer, store, import, export, re-export, advertise, transport, of any kind of products, goods, materials, supplies or of any other objects of every kind.

(d) To carry on the activities and business of movers, transporters, store-keepers, loaders, contractors, forwarding agents, for the transportation of goods or loads of any kind, and of every related trade or commercial act, work or activity.

(7) (a) To carry on the activities and business of builders and contractors, road constructors, engineers, architects, civil engineers, electricians, furniture manufacturers, decorators, plumbers, loaders, store-keepers and generally of contractors of every type of building road activity, general constructions mechanician, and electrical and mechanical activities.

- (b) To carry on every type of industry, handicraft or business.
- (8) To promote and participate in the development and extension of tourism and to establish and function tourist and travel agencies and information offices for the supplying of information and ticket issuing offices and generally to promote, organise and participate in excursions for tourists, visitors and of every other persons.
- (9) To carry on the activities and business of hoteliers, tourist agents, brokers owners, administrators, directors of hotels and tourist units, complexes, places or lodgings and generally to carry on every related activity or business in every branch of the hotel and tourist industry.
- (10) To buy, import, own, hold, use, exploit, sell, lease, let on hire purchase terms or otherwise, exchange, administer, export, replace, exchange, maintain and dispose of machinery, machines, installations, vehicles, vehicles for public transport or self drive vehicles, equipment, tools, apparatus, devices, supplies or other things.
- (11) (a) To acquire and hold shares in companies or in other legal entities as nominee shareholder, and trustee, to offer and provide work of an organisational and administrative kind or provide advice and generally to carry on the business of consultants and advisors.
- (b) To carry on the activities and business of a holding company and to acquire and hold shares or other securities or titles of ownership in companies or other legal entities of any kind.
- (12) (a) To construct, improve, convert, extend, equip, furnish, administer, operate, manage, buildings, structures or other installations, works, places or other establishments and generally to develop, improve or manage property, belonging to or are in the possession, control or management of the Company.
- (b) To establish, erect, acquire, possess, supply, administer, manage, let, lease, maintenance, or exploit, factories, workshops, metal workshops, shops, offices, approved or in transit warehouses or other buildings, places or premises.
- (13) (a) To carry on investment business and for that purpose to acquire and register in the company's name for its own account or on behalf of others by way of gift, purchase, loan or otherwise, shares, stock, debentures, debenture stock, bonds, money, or other securities of any nature issued or guaranteed by any company, government or other authority and to exercise all the powers and rights conferred by or arising out of holding or ownership of any of them and to sell, substitute, mortgage, pledge or otherwise dispose, invest and exploit same including its own shares.
- (b) To receive money on deposit, with or without allowance of interest thereon.
- (c) To advance and lend money upon such security as may be thought proper, or without any security thereof.
- (d) To acquire by subscription, purchase or otherwise, and to accept, take, hold, deal in, convert and sell, any kind of shares, stock, debentures or other securities or interests in any other company, society or undertaking whatsoever.
- (14) To acquire by purchase, gift, exchange or otherwise, possess and register in the name of the Company, to develop, exchange, assign, lease, sub-lease, administer, exploit, charge, mortgage, sell or otherwise dispose of, movable or immovable property of any nature including land, building sites, plots, fields, buildings, as well as any easements, privileges, licences shares or other rights or interests in, or over movable or immovable property.
- (15) (a) To finance, lend or advance credit or other financial assistance, or to provide assistance or services for the securing of finance, lending or provision of credit or other assistance, to persons associated or dealing with the Company or to any other persons.
- (b) To lend and advance money or give credit to any person, firm or company; to guarantee and give guarantees or indemnities for the payment of money or the performance of contracts of obligations by any person, firm or company; to secure or undertake in any way the repayment of money lent or advanced to or the liabilities incurred by any person, firm or company; and otherwise to assist any person or company as may be thought fit.
- (16) To provide guarantees and grant letters of indemnity in relation to obligations or contracts of any persons, companies, firms or other organisations subsidiary or otherwise affiliated with the Company or dealing with or are customers of the Company or any other natural or legal persons, firms or bodies.
- (17) To buy out or otherwise acquire the whole or any part of the business, assets and liabilities of any company organisation, firm or person whose objects coincide in whole or in part with the objects of the Company or any of them and to carry on, receive or liquidate any such undertaking.
- (18) To pay monies or other things for the acquisition of any rights or property and to grant reward to any person and either in cash or by the issue of shares or other securities of the Company credited as fully or partly paid or otherwise.
- (19) To invest monies available by the Company and for that purpose to acquire, maintain, substitute, and invest, purchase or in any other way acquire either directly or through another person who acts on its behalf, shares, including its own shares, debentures or other securities, bill of exchange or other interests or rights in movable or immovable property.
- (20) To pay subscriptions or contributions for charitable, benevolent or other useful purposes of a public nature, the support of which may in the opinion of the Company contribute to the enhancement of the goodwill of the Company or its relations with its employees, customers or the public at large.
- (21) (a) To contract, secure or grant, loans, or other financial, economic or credit facilities or obligations (either of the company or of another physical or legal person) with or without security in such way as the Company may consider fit and to mortgage, pledge or charge its undertaking or any part thereof, assets, movable and immovable property, present

or future, wherever situate, including the unissued capital of the Company or any part thereof, to secure any loan or loans or facilities or obligations (either of the company or of another physical or legal person) and to issue bonds, promissory notes, charges, debentures, bills of exchange, securities, floating charges or debentures payable at such time and in such manner as the Company shall decide or order to achieve the above purposes.

(b) To borrow, raise money or secure obligations (whether of the company or any other person) in such manner and on such terms as may seem expedient, including the issue of debentures, debentures stock (perpetual or terminable), bonds, mortgages or any other securities, founded or based upon all or any of the property and rights of the company, including its uncalled capital, or without any such security, and upon such terms as to priority or otherwise, as may be thought fit.

(c) Upon any issue of shares, debentures or other securities of the company, to employ brokers, commission agents and underwriters, and to provide for the remuneration of such persons for their services by payment in cash or by the issue of shares debentures or other securities of the company, or by the granting of options to take the same, or in any other manner allowed by law.

(d) To issue, or guarantee the issue of or the payment of interest on, the shares, debentures, debentures stock, or other securities or obligations of any company or association, and to pay or provide for brokerage, commission, and underwriting in respect of any such issue.

(22) (a) To accept mortgages, bonds, debentures, charges or other securities or facilities and to assign, transfer, amend, substitute or release same to secure the obligations either of the company or of any other physical or legal person.

(b) The supply of any type of security or indemnity in any way towards any physical or legal person and to the benefit of any physical or legal person and the security of any guaranteed amount with the granting of the same charges and /or securities as it would have been for a conclusion of a loan from the company and the provision and receipt of counter-guarantees and cross-guarantees.

(23) To sign, execute, endorse, transfer, redeem, negotiate and discount promissory notes, bonds, bills, bills of lading and other negotiable or transferable documents, instruments or titles or other mercantile documents and generally to perform any other similar transactions.

(24) To establish, promote or participate in the establishment of any company and to acquire by subscription, purchase or otherwise accept, take, hold, substitute, sell or otherwise dispose of, shares, stocks, monies, debentures or other securities or interests in any Company, body or undertaking.

(25) (a) To issue and allot fully or partly paid shares in the capital of the Company for the payment of any movable or immovable property purchased or otherwise acquired by the Company or for any services rendered to the Company and to pay in any other way for any property or service thus acquired or rendered to the Company.

(b) To issue and allot fully or partly paid shares in the capital of the company or issue debentures or securities in payment or part payment of any movable or immovable property purchased or otherwise acquired by the company or any services rendered to the company and to remunerate in cash or otherwise any person, firm or company rendering services to this company or grant donations to such persons.

(26) To enter into any agreements contract and do any act with any State, Governmental, Municipal Commune or other authority body or organisation or with any person as in the circumstances may be considered necessary or conducive to the attainment of the objects of the Company.

(27) To file applications and commence procedures and to take out, purchase or otherwise acquire, lease, substitute, register and use any right to patents, trade marks, licences, business names, copyrights, concessions, easements, legal powers, rights or privileges and to sell, lease or give by way of gift, assign or otherwise secure or grant licences for the use thereof.

(28) To amalgamate or enter into partnership, participate in profits, join in any way, joint venture financial arrangement or cooperation with any natural or legal person having business either in Cyprus or abroad and carry on or engage any business work activity or act which the Company may carry on or which may in the opinion of the directors be carried on in conjunction with the business of the Company or in a way serving directly or indirectly the objects of the Company.

(29) To establish, participate, finance and maintain or contribute to the establishment and maintenance of any Occupational Pension Scheme or Fund or Provident Fund or other benefits with or without contributions or for the welfare or assistance of any persons which are or at any time have been in the employment of the Company or in any other company which is subsidiary, associated or in any other way connected to the Company or persons who have been directors or officers of the Company or of any subsidiary or associated company as above, or the spouses, widows, widowers, families or the dependants of any such persons and to pay or otherwise contribute to the granting to such persons of donations, bonuses, pensions, grants, contributions or other assistance.

(30) (a) To distribute in specie among the members any property of the Company or the proceeds of sale or disposition generally of any such property on condition that if such distribution would result in reduction of capital this shall be done as may be provided by the Law from time to time.

(b) To sell, dispose of, mortgage, charge, grant rights or options or transfer the business, property and undertakings of the company, or any part or parts thereof, for any consideration which the company may see fit to accept.

(c) To accept stock or shares in, or the debentures, mortgage debentures or other securities of any other company in payment or part payment for any services rendered or for any sale made to or debt owing from any such company.

(d) To distribute in specie or otherwise as may be resolved any assets of the company among its members and particularly the shares, debentures or other securities of any other company belonging to this company or which this company may have the power of disposing.

(e) To do all or any of the matters hereby authorised in any part of the world either alone or in conjunction with, or as factors, trustees, principals, sub-contractors or agents for, any other company, firm or person, or by or through any factors, trustees, sub-contractors or agents.

(31) To pay all charges expenses and costs relating to the promotion and formation of the Company or which the Company shall consider to be in the nature of preliminary expenses, including study, fees, consultancy fees, printing stationery and other related expenses.

(32) To register or recognise in any other country and to comply with any terms and conditions enabling the Company to carry on business and to establish in any such country offices, branches or agencies in order to achieve the objects of the Company.

(33) To carry out any of the above activities, business, acts or works in any place in the world and either by the Company acting in its name and for its own account or as agent, broker, contractor, executor or otherwise and either alone or in conjunction with others and either directly or through agents, attorneys, contractors, subcontractors, nominees or otherwise.

(34) To adopt, acknowledge, ratify and perform any contract, act or transaction entered into or made for account or on behalf of the Company before incorporation with or without modifications as the directors may think fit.

(35) To undertake and carry out any other business, act or activity which in the opinion of the directors may be carried out usefully, incidentally or in parallel with any other object or business of the Company or which may enhance directly or indirectly the value, usefulness or productivity of any of the business, work, assets or rights of the Company.

(36) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be useful, incidental or conducive to the attainment directly or indirectly of the above objects or any of them.

And it is hereby declared that in interpreting this paragraph the powers conferred on the Company by any sub-paragraph hereof shall not be limited or restricted in any way by reference to any other sub-paragraphs or the name of the Company and each sub-paragraph shall be interpreted independently as if each one of them contained the main object of the Company.

And it is further declared that where in this paragraph the word "company" does not refer to this Company shall be deemed to include any company or body corporate with limited liability or not or other legal person whether same has been incorporated under the Laws of Cyprus or any other State. And the word "person" (unless the context expressly otherwise requires) shall be deemed to include a legal person.

4. The liability of the members is limited.

5. The share capital of the Company is Euro 358.400 (Three Hundred Fifty Eight Thousand Four Hundred Euro) divided into 14 shares of Euro 25.600 each with power of the Company to increase or reduce same and with power to issue any of the shares in the capital, initial or increased, with or subject to any preferential, special or defined rights or terms as to dividend, repayment of capital, surplus assets, voting rights or otherwise

We, the several persons whose names and addresses are subscribed, are desirous of being formed into a company in pursuance of this Memorandum of Association, and we respectively agree to take the number of shares in the capital of the Company set opposite our respective names.

NAMES, ADDRESSES AND DESCRIPTION OF SUBSCRIBERS SUBSCRIBER

NUMBER OF
SHARES TAKEN
BY EACH

(Sgn.)...

Antonis vraam (Pass. No. E214654)

Director

16 Kyriakou Matsi Avenue

Eagle House, 3rd floor, 1082, Nicosia,

Cyprus 7 Ordinary Shares

(Sgn.)...

Robert Dirk Korbijn (Pass. No. NVJKPPPC4)

Accountant

1 Boumboulinnas & Stasinou Street,

Apt. 52, 1060 Nicosia,

Cyprus 7 Ordinary Shares

This... day of... 2010

Witness to the above signatures

(Sgn.) ...

Stella Perri

1 Eras street, 1st floor

1060 Nicosia Cyprus

THE COMPANIES LAW CAP. 113

PRIVATE COMPANY LIMITED BY SHARES

Articles of Association of ERGONOM GROUP LIMITED

Preliminary

1. The Company is a private company and accordingly:

(a) the right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed;

(b) the number of members of the Company (excluding persons in the employment of the company and persons who having been formerly in the employment of the Company were, while in such employment and have continued after the termination of such employment, to be members of the Company) is limited to fifty. Provided that where two or more persons hold one or more shares in the Company jointly, they shall for the purpose of this regulation be treated as a single member;

(c) any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited;

(d) the Company shall not have power to issue share warrants to bearer.

2. Subject to the following regulations, the regulations contained in Part I of Table A of the First Schedule of the Companies Law Cap 113 (hereinafter called Table A) with the exception of regulations 24, 25, 53, 60, 62, 75, 79, 82, 89 to 94, 98, 99, 106 and 113 shall apply to the Company but in case of change or inconsistency or doubt between Table A and these regulations the present regulations shall prevail.

3. Unless from the text is evidenced differently, words, or phrases which are in these regulations will have the same meaning as that of the Law or at any amendment when these Articles of Association become binding for the Company.

It is assumed that when a company has only one Member then part 3 of Table A of the First Appendix of the Company Law Cap. 113 is adopted.

Share capital and Variation of rights

4. The Company may from time to time by special resolution increase its share capital by such amount to be divided in shares of such amount and to be issued to such persons and under such terms as the resolution may prescribe.

The unissued shares in the initial or increased capital of the Company shall, subject to any special resolution of the Company, first be offered to the members in proportion as nearly as possible to the nominal value of the shares held by them. Any such offer shall be opened for acceptance for a period of not less than 6 weeks from the dispatch thereof. Any shares not accepted within the said period shall be at the disposal of the directors who may allot, offer or otherwise dispose of them to such persons at such times and on such terms as they may think proper.

6. (a) Subject to the regulations of these Articles, the shares shall be at the disposal of the directors who shall have power to issue, allot, distribute or in general dispose of them to any persons at any time with or subject to any preferential, special, defined or deferred rights or terms as to dividends, repayment of capital, voting rights, participation in surplus assets or such other terms and conditions as they may deem appropriate.

(b) Subject to the provision of section 112 of the Law and of these Articles, the Company may if so wish, by a decision of the board of Directors and if this is communicated to it in writing, to acknowledge the existence of a trust in any share and even if this trust can not be recorded in the register of Members. This acknowledgement by the Company is becoming known with a letter to the trustees and is irrevocable, once the trust continues to be in existence and irrespectively of the fact that the trustees or part of them have been replaced.

Purchase of shares

7. Subject to the provisions of the Law the Company may purchase or in any other way acquire its own shares either directly or through a person who acts on its own name but on behalf of the Company.

Lien

8. In regulation 11 of Table A the words "not being a fully paid share" and "other than fully paid shares" shall be omitted.

9. No member shall charge any share by way of pledge or security as security for any loan or obligation without the former consent in writing of the directors and the directors shall refuse to register or recognise any such lien or security given in contravention of this regulation. Any pledge or security given in contravention of this regulation shall be deemed void as against the Company.

Call on shares

10. In regulation 15 of Table A the words "provided that no call shall exceed one fourth of the nominal value of the share or be payable at less than one month from the date fixed for the payment of the last preceding call" shall be omitted.

Transfer of shares

11. The directors may in their absolute discretion and without assigning any reason, decline to register a transfer of any share whether fully paid or not to a person which they do not approve and may also decline to register a transfer of share on which the Company has a lien or a transfer the registration of which would cause the number of members to exceed the number permitted under regulation 1.

12. Regulations 22 and 23 of Table A shall be read and applied subject to the provisions of regulation 13 of these Articles.

13. (1) For the purposes of this regulation where a person is entitled to be registered as the holder of any share in the Company he and not the registered holder of such share shall be deemed to be a member of the Company in respect of that share.

(2) Subject as hereinafter provided no share shall be transferred to a person who is not a member unless and until the rights of preemption hereinafter conferred shall have been exhausted.

(3) Every member who desires to transfer any share or shares (hereinafter called the vendor) shall give to the Company notice in writing of such desire (hereinafter called transfer notice). The transfer notice must state the amount considered by the vendor as reasonable price, and such transfer notice shall constitute the Company as the vendor's agent for the sale of the shares to any members of the Company (hereinafter called the buying members) at the price fixed as aforesaid or if the buyers so elect, at the reasonable price fixed by the Company's auditor (hereinafter called the "Auditor") under sub-paragraph (7) below. A transfer notice cannot be revoked except with the previous permit of the directors.

(4) As soon as the price of the shares offered for sale is fixed, as provided in this regulation, the Company shall have the obligation to give notice in writing about it to all members which shall state the number and price of the shares offered for sale. This notice must also include an invitation by the Company to all its members to state in writing, within twenty eight days from such notice, whether they wish to buy any of the shares offered for sale and in case of an affirmative answer, the maximum number of shares they wish to buy.

(5) Upon expiration of the aforesaid time limit of twenty eight days, the Company shall distribute the shares offered for sale to the members who have expressed their wish to buy them in accordance with the above provisions and in case such members are more than one, shall distribute the said shares as far as possible to the proportion of the shares that such members already hold. No member shall be obliged to buy more shares than the number he had specified.

(6) After the distribution of the shares by the Company as aforesaid, the Company shall have the obligation to notify this to the vendor. Upon such notification and upon payment of the reasonable price determined under paragraph (3) or (7) of this regulation, the vendor shall be obliged to transfer the shares to the buyers.

(7) In case of dispute between the vendor and the buying members or any of them, as to the reasonable price of any share, the Auditor shall, upon request submitted by any of the interested parties, certify in writing the amount which in his opinion represent the reasonable price and such amount shall be considered as the reasonable price of the shares. The Auditor in exercising the above power shall be considered to be acting as an expert and not as arbitrator and consequently the provisions of the Arbitration Law Cap. 4 shall not apply.

(8) In case the vendor omits to transfer the shares which he is obliged to transfer under the above provisions, the Company shall proceed to collect the consideration for the shares and shall register in the Register of Members the names of the buying members as beneficial holders. The consideration received as above shall be held by the Company as trustee for the vendor and a receipt by the Company of the consideration shall constitute a discharge of the buying members from the obligation to pay same. And upon the entry of their names on the Register of Members under this regulation no dispute can be entertained as to the validity of this procedure by any person.

(9) In case where the sale of all the shares offered for sale is not achieved in the manner above provided, the vendor shall be at liberty at any time within the period of 3 months after the expiration of the said period of 28 days, and subject to regulation 11, to sell and transfer any of the indisposed shares to any person and at any price.

14. The restrictions contained in Regulation 13 shall not apply, but subject nevertheless to the other provisions of these Regulations, to a transfer of shares:

- (a) approved by a unanimous resolution of the directors or special resolution of the Company;
- (b) by a member to its spouse or a descendant or brother; or
- (c) by a member to a company substantially controlled by it or in the case a member being a corporate body to its holding or subsidiary company.

15. Subject to the provisions of these articles no transfer shall be registered except upon delivery of a valid instrument of transfer in the common form or a form prescribed by the directors signed by both the transferor and the transferee or their authorized agents and any other evidence as the directors may require to show the right of the transferor to make the transfer.

16. In regulation 29 of Table A, between the words "personal representatives" and "of the deceased" there shall be inserted the words "or, in the absence of such personal representatives, the heirs".

Proceedings at general meetings

17. No business shall be transacted at any general meeting unless there is a quorum when the meeting proceeds to business. Save as otherwise provided in these Articles any members present in person or by proxy and holding more than half of the shares issued for the time being shall constitute a quorum. Subject to the provisions of the Law, resolutions and questions arising at a General Meeting shall be decided by a majority of votes.

18. In regulation 58 of Table A the words "at least 3 members" in subparagraph (b) shall be substituted by the words "any member" and sub-paragraphs (c) and (d) shall be deleted.

19. Subject to any rights or restrictions for the time being attached to any share or class of shares every member present in person or by proxy shall have on a show of hands one vote and on a secret poll every such member shall have one vote for each share of which he is the holder.

20. Subject to the provisions of the Law a resolution in writing duly signed by or on behalf of all the members of the Company entitled at all material times to receive notice of and attend and vote at General Meetings, or by their duly authorized representatives, shall be as valid and effective as if the same had been passed at a General Meeting duly convened and held.

Directors

21. Unless and until otherwise determined by the Company in General Meeting the number of directors shall not be more than ten.

22. The first directors shall be appointed by the subscribers of the Memorandum of Association of the Company or the majority thereof and it shall not be necessary to convene a General Meeting for that purpose.

Borrowing powers by directors

23. The directors may enter into and conclude loan agreements without any limit as to the amount borrowed or secure other credit or financial facilities and mortgage or charge all or any part of all the undertaking and property of the Company, present and future, including its unissued capital or any part thereof and issue debentures, floating debentures, mortgage debentures, fixed charges, bonds, promissory notes or other securities payable to bearer or otherwise and whether permanent or redeemable and either outright or as security for any loan, debt, liability or obligation of the Company or any third person.

Such debentures, floating debentures, mortgage debentures, fixed charges, debentures stock, promissory notes, bonds or other securities may be issued at a discount, at a premium or otherwise and with such powers as to redemption, surrender, drawings, issue of shares or otherwise as the directors may think fit or proper.

Powers and Duties of directors

24. Paragraphs (2) and (4) of regulation 84 of Table A shall not apply in the Company. Any director or any company or partnership of which a director is shareholder, partner or director, may enter into any contract with the Company as if he was not a director and have any benefit or profit accrued to him through such contract. A director may vote on any matter relating to such contract or any other arrangement notwithstanding that he may have an interest therein as well as on any matter relating to his appointment in any office or post in the Company on reward or on the settlement of the terms of such appointment and he may participate in the quorum at any meeting of the board of directors before which such matter shall be discussed.

25. Any director who on the request of the Company or the board of directors offers any special or extra ordinary services or acts in his professional capacity for the Company or travels or resides at any place other than his usual residence for the purpose of performing his duties shall be paid such additional fees or remuneration as the directors may decide.

26. The directors may at any time demand from any person whose name is registered in the Register of Members of the Company to give to the Company any information, which the directors may consider necessary for the purpose of ascertaining whether or not the Company is an Exempt Private Company within the meaning of sub-section (4) of Section 123 of the Law.

27. The directors may grant retirement pensions or annuities or other gratuities or allowances, including allowances on death, to any person or to the widow or dependants of any person in respect of services rendered by him to the Company whether as managing director or in any other office or employment in the Company or indirectly as an officer or employee of any subsidiary of the Company, notwithstanding that he may be or may have been a director of the Company and may make payments towards insurance or trusts for such purposes in respect of such persons and may provide for rights in respect of such pensions, annuities and allowances in the terms of engagement of any such person.

Disqualification and Rotation of directors

28. In regulation 88 of Table A sub-paragraphs (a) and (f) shall be omitted.

29. In regulation 95 of Table A the words "but shall not be taken into account in determining the directors who are to retire by rotation at such meeting" shall be deleted.

Meetings of directors

30. The directors may convene for business, to adjourn and generally to regulate their meetings as they may deem fit. Matters arising at any meeting shall be decided by majority. Any director may, and the Secretary shall at the request of any director, summon a meeting of the directors. Notice of the meeting shall be served to all directors or their alternates.

31. The quorum necessary for the transaction of business of the directors may be fixed by them by a unanimous decision and until so fixed one director shall form a quorum. An alternate director shall be taken into account for the purpose of determining a quorum.

32. The meetings of the directors may be convened and held either in Cyprus or abroad and at such place and time as the directors may decide.

33. A resolution in writing signed or approved by letter, telegram, cablegram, telex or facsimile or other similar means by all the directors or their alternates shall be as valid and effective as if same had been approved at a meeting of the directors duly convened and held and when signed it may consist of several documents each one signed by one or more of the persons aforesaid.

Alternate directors

34. (1) Each director shall have power from time to time to nominate any other director or any other person to act as his alternate and at his discretion to remove such alternate director. The appointment or removal of an alternate director shall be made by letter, cable, telex or facsimile to the Company.

(2) An alternate director shall be subject in all respects to the terms existing with reference to directors (except as regards power to appoint an alternate and remuneration) and he shall be entitled, to receive notice of the directors' meetings and to attend, speak and vote thereat. An alternate director shall be entitled to a separate vote for each director for whom he acts independently and in addition to his own vote if he is himself a director.

(3) The appointment of an alternate director shall automatically come to an end in case the director who appointed him shall for any reason cease to be a director for whatever reason.

(4) A director shall not be liable for the acts or defaults of any alternate appointed by him.

Managing director

35. The appointment of a managing director shall require the written consent of the majority of the shareholders and, without prejudice to any right to treat such termination as a breach of any agreement entered into, shall be deemed to be terminated if for any reason he ceases to be a director or in case the Company by ordinary resolution decides that such appointment be terminated.

36. The directors may from time to time entrust and assign to the managing director any of their powers upon such terms, conditions or restrictions as they may think fit or necessary to enforce or impose and from time to time to revoke or vary such authorities.

37. The directors may from time to time appoint a person as manager and confer, entrust and assign to him any of their powers upon such terms, conditions or restrictions as they may think fit or necessary to enforce or impose and from time to time to revoke or vary such authorities.

Secretary

38. The secretary shall be appointed by the directors for such term, at such remuneration and upon such conditions as they may think fit; and any secretary so appointed may be removed by them.

A person who is:

(a) the only one director of the Company or

(b) a legal person of which its sole director is the sole director of the Company or

(c) the sole director of a legal person which is the sole director of the Company will not be appointed as secretary.

39. The directors have power to appoint at any time and from time to time any person as assistant secretary or as alternate secretary.

40. A provision of the Law or these articles requiring or authorising a thing to be done by or to a director and the secretary shall not be satisfied by its being done by or to the same person acting both as director and as, or in place of, the secretary.

Seal

41. (a) The seal of the company shall only be used by the authority of the directors and on any document to which the seal shall be affixed shall be signed by one director or alternate director or the secretary or by some other person appointed by the directors. The seal of the company may be used as provided above by the above persons in Cyprus or abroad.

(b) The company may have official seal in addition to the above seal which will be as provided in article 36 (1) of the Law and may be used for the purposes mentioned therein.

Notices

42. In regulation 134 paragraph (a) is deleted and substituted by the following "(a) all the members".

43. Any notice or other document may be served by the Company to any member either personally or by post to him to the address shown in the Register of Members or any other address given by him for such purpose. A notice may also be served to any member by post, telex or facsimile, telegram or any other similar means to a number indicated by the member and in such case service shall be deemed to have been effected at the time of dispatch. Where a notice is sent by post service of the notice shall be deemed to be effected by properly addressing, prepaying and posting a registered letter containing the notice and to have been effected, in the case of a notice of meeting, at the expiration of 24 hours after the letter containing the same is posted and in any other case at the date on which delivery takes place in the ordinary course of things by the Postal Authorities.

Indemnity

Every director or other officer of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any losses or liabilities which he may sustain or incur in or about the execution of his duties including liability incurred by him in defending any proceedings whether civil or criminal in which judgement is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application under section 383 of the Law in which relief is granted to him by the Court and no director or officer of the Company shall be liable for any loss, damage or misfortune which may occur to or be incurred by the Company in the execution of his duties or in relation thereto

NAMES, ADDRESSES AND DESCRIPTION OF SUBSCRIBERS

(Sgn.)...

Antonis vraam (Pass. No. E214654)

Director

16 Kyriakou Matsi Avenue

Eagle House, 3rd floor, 1082, Nicosia,

Cyprus

(Sgn.)...

Robert Dirk Korbijn (Pass. No. NVJKPPPC4)

Accountant

1 Boumboulinnas & Stasinou Street,

Apt. 52, 1060 Nicosia,

Cyprus.

This ... day of ... 2010

Witness to the above signatures

(Sgn.) ...

Stella Perri

1 Eras street, 1st floor

1060 Nicosia

I confirm that this Memorandum and Articles of Association have been drafted by me.

(Sgn.) ...

NADIA TRYFONIDOU

Advocate

1 Eras Street

1st Floor

1060 Nicosia

Cyprus

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand four hundred Euros (1.400.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The appearing parties require the notary to mention the rectification wherever necessary.

Whereof, the present rectification deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le seize février

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-ville.

Ont comparu:

I: Madame Lucinda Clifton-Bryant, employée privée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey,

agissant comme présidente lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010 de la société dénommée ERGONOM GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite sur le Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, RCS B.48243,

en sa qualité de mandataire des deux actionnaires ayant participé à la susdite assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessus, lesquels actionnaires sont plus amplement renseignés sur la liste de présente jointe en annexe audit acte du 15 décembre 2010, et en vertu de deux procurations supplémentaires jointes en annexe au présent acte.

II: Madame Isabel DIAS, employée, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo à Luxembourg, agissant comme secrétaire lors de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessus.

III: Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo à Luxembourg, agissant comme scrutateur lors de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessus.

Lesquels comparants, ayant agi comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ERGONOM GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite sur le Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, RCS B.48243, reçue par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2010, enregistrée à Luxembourg, actes civils le 22 décembre 2010, Relation: LAC/2010/57911, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010 (100201109), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 289 du 11 février 2011, référence de publication: 2010172943/1289,

ont requis le notaire instrumentant d'acter que lors de cette assemblée du 15 décembre 2010, ayant eu entre autre pour objet le transfert de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Chypre,

il a été omis, préalablement à son transfert, de changer la forme juridique de la société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée avec effet au 15 décembre 2010, avec démission des administrateurs et commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pour le mandat qu'ils ont exercé dans la société et nomination de nouveaux gérants,

de sorte que la version française de l'acte du 15 décembre 2010 est à lire comme suit:

L'an deux mille dix, le quinze décembre,

par devant Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

a eu lieu une assemblée générale extraordinaire d'ERGONOM GROUP S.A., société anonyme qui est constituée et fonctionne conformément aux lois du Luxembourg et dont le siège est établi au Luxembourg, 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite sur le Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, RCS B.48243 (dorénavant « la Société »). La Société a été constituée par acte de Me Paul Frieders, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 7 juillet 1994 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1213 du 6 août 2002.

À l'assemblée présidait Madame Lucinda CLIFTON-BRYANT, employée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Étant donné la nomination du président de l'assemblée, le président déclare et demande au notaire soussigné d'acter comme suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée a comme suit:

1. Approbation des états financiers internes de la Société comme ils sont valables jusqu'au 30 novembre 2010.
2. Changement de la forme juridique de la société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée;
3. Acceptation de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes et décharge pour le mandat qu'ils ont exercé dans la société et nomination de nouveaux gérants;
4. Modification subséquente des statuts de la société.
5. Transfert du siège de la Société de Luxembourg à Chypre sous condition de délivrance d'un Certificat provisoire d'Immatriculation par le Service de l'Agent fiscal des Sociétés et Receveur Officiel (dorénavant «Agent fiscal des Sociétés Chypriote») qui sera valable dès sa date d'émission.
6. Fixation du siège de la Société à Chypre et proposition d'un nouveau nom (nouvelle dénomination) pour la continuation de la Société à Chypre.
7. Modification et réémission des Statuts de la Société conformément à la législation de Chypre (dorénavant le «Nouveau Mémoire et Statuts de la Société»).
8. Acceptation de la démission de M. Gilles Jacquet, Lux Busines Management S.à r.l. et Lux Konzern S.à r.l. par des membres du Conseil de Gérance de la Société, légalement nommés, conformément à la législation du Luxembourg sous condition de délivrance d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation par l'Agent Fiscal Chypriote des Sociétés et désengagement de toute responsabilité qui découle des devoirs du Conseil d'Administration valable jusqu'à ce jour, y compris.
9. Nomination du/des Orangefield Trust (Cyprus) Services Ltd comme nouveau Conseil d'Administration et du/de Orangefield Trust (Cyprus) Management Ltd comme Secrétaire de la Société du moment où elle sera régie par la législation chypriote.

10. Certification par les Actionnaires de la Société que le nouveau Mémoire et les Statuts de la Société sont conformes aux conditions de la législation chypriote, que la Société, sous condition de délivrance d'un Certificat provisoire d'Immatriculation par l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote valable dès son jour de délivrance, cesse d'être une société luxembourgeoise et elle sera exclusivement soumise aux lois chypriotes en vigueur ainsi que ni le transfert du siège de la Société ni le changement de la nationalité de la Société n'entraînent pas la création d'une nouvelle entité juridique.

11 Définition des pouvoirs et nomination de Mme Nadia Tryfonidou et/ou M. George Z. George) et/ou de Mme Anna Praxitelous, qui agiront en commun et/ou chacun séparément, selon les pouvoirs étendus (y compris le pouvoir de remplacement) pour toute démarche requise, y compris, non pas à titre limitatif, de l'exécution et de la remise des actes notariés, déclarations, certificats, déclarations sous serment, accords ou autres actes et conformation à toute formalité d'immatriculation et de publication à propos de l'immatriculation du transfert du siège et du changement de la nationalité de la Société à l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote, et à toute démarche qui est jugée opportune ou requise afin que le siège de la Société soit transféré à Chypre, conformément à la loi.

II) les actionnaires qui sont présents ou représentés et le nombre d'actions que chacun d'eux possède sont indiqués sur la liste des participants. La liste de présence est signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres de l'assemblée et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés après être signées «ne varietur» par les mandataires, les cadres de l'assemblée et le notaire soussigné, seront annexées aux procès-verbaux.

III) Il apparaît de la liste de présence que toutes les 14 actions de la Société d'une valeur, en plus du pair, de vingt-cinq mille six cents euros (25.600,00 €) chacune, qui représentent le capital social total de la Société qui s'élève à trois cent cinquante-huit mille quatre cents euros (358.400) sont représentées à la présente assemblée.

IV) Étant donné que les actions qui constituent le 100% du capital social sont représentées, l'assemblée est en quorum et elle peut prendre des décisions sur les questions de l'ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré qu'ils ont été informés sur les questions de l'ordre du jour de l'assemblée avant l'assemblée et déclarent qu'ils renoncent sous condition d'assemblée.

À la suite des débats, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de:

- 1) Approuver les états financiers internes de la Société qui sont valables jusqu'au 30 novembre 2010.
- 2) Changer la forme juridique de la société à Luxembourg de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée, avec effet au 15 décembre 2010;

Le capital social et les réserves de la Société resteront intactes, de même que chaque poste de l'actif et du passif, amortissements, estimations, dépréciations.

La société à responsabilité limitée continuera à garder les comptes tenues par la société anonyme.

- 3) Accepter la démission des administrateurs et commissaire aux comptes et décharge pour le mandat qu'ils ont exercé dans la société
- 4) Modification subséquente des statuts de la société pour leur donner la version coordonnée suivante:

Art. 1^{er}. La Société prend la dénomination de ERGONOM GROUP S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre société à la Société au aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trois cent cinquante-huit mille quatre cent euros (358.400,-EUR) représenté par quatorze (14) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq mille six cents euros (25.600,-EUR) chacune

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Suite à la susdite transformation, les parts sociales sont détenues comme suit:

- Antonis vraam:	7 parts
- Robert Dirk Korbijn:	7 parts
Total:	14 parts

et ont été nommés comme nouveaux gérants de la société: Mr. Gilles Jacquet, Lux Business Management S.à r.l. and Lux Konzern S.à r.l. pour une durée indéterminée.

5) Transférer le siège de la Société du Luxembourg à Chypre et par conséquent, reconnaître la transformation de la nationalité de la Société de Société Luxembourgeoise à Société Chypriote sous condition de délivrance d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation par l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote, qui sera valable dès sa date de délivrance, dès la date où la Société sera considérée qu'elle a son siège à Chypre, conformément aux dispositions de l'article 2, § 3, 67-1 (1) et 159 deuxième § de la loi du Luxembourg sur les sociétés

6) Installer le siège de la Société à Chypre, à l'adresse 81-83 Grivas Digenis Avenue, Jacovides Tower, 1st floor, Nicosia, à Chypre, et conserver tous les Livres et les comptes de la Société à son siège, conformément à la loi chypriote et transférer le siège de la Société à Chypre avec la dénomination qui a été déjà approuvée par l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote, Ergonom Group S.A. comme la nouvelle nomination pour la continuation de la Société à Chypre.

7) Changer la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée conformément à la loi Luxembourgeoise (S.à r.l.) en société à responsabilité limitée privée conformément à la loi chypriote et, adopter et établir un nouveau mémorandum et des statuts de la Société, conformément à la législation chypriote. Les nouveaux Statuts et le Mémorandum sont annexés à la fin du présent acte.

8) Accepter la démission de M. Gilles Jacquet, Lux Business Management S.à r.l. et Lux Konzern S. à r.l. par les membres du Conseil d'Administration de la Société légalement nommés, conformément à la législation du Luxembourg sous la condition de délivrance d'un Certificat provisoire d'Immatriculation par l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote et désengagement de toute responsabilité qui découle des devoirs du Conseil d'Administration valable jusqu'à ce jour, y compris.

9) Nomination du/des Orangefield Trust (Cyprus) Services Ltd comme nouveau Conseil d'Administration et du/de Orangefield Trust (Cyprus) Management Ltd comme Secrétaire de la Société du moment où elle sera régie par la législation chypriote.

Leur mandat sera valable du moment où un Certificat d'Immatriculation provisoire sera délivré par l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote ainsi qu'elle sera régie par la législation chypriote.

Deuxième résolution

L'assemblée générale certifie que le nouveau Mémorandum et les Statuts de la Société sont établis conformément aux conditions de la République Chypriote et que la Société, à la suite de délivrance du Certificat d'Immatriculation Provisoire par l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote, qui sera valable du jour de sa délivrance, cessera d'être une société luxembourgeoise, et conformément aux dispositions en vigueur de la législation chypriote, elle sera exclusivement soumise aux lois de Chypre en vigueur et ni le transfert du siège de la société ni le changement de sa nationalité et de son but social n'entraînent la création d'une nouvelle entité juridique.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide même de nommer Mme Nadia Tryfonidou et/ou M. George Z. George) et/ou de Mme Anna Praxitelous, qui agiront en commun et/ou chacun séparément, selon les pouvoirs étendus (y compris le pouvoir de remplacement) pour toute démarche requise, y compris, non pas à titre limitatif, de l'exécution et de la remise des actes notariés, déclarations, certificats, déclarations sous serment, accords ou autres actes et conformation à toute formalité d'immatriculation et de publication à propos de l'immatriculation du transfert du siège et du changement de la nationalité de la société à l'Agent Fiscal des Sociétés Chypriote, et à toute démarche qui est jugée opportune ou requise afin que le siège de la société soit transféré à Chypre, conformément à la loi.

Mémorandum et Statuts

(Conformément à la législation chypriote)

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS, CHP. 113

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Acte de fondation et Statuts de la société Ergonom Group Limited

1. Le nom de la société (dorénavant «la Société») est ERGONOM GROUP LIMITED.
2. L'agence agréée de la Société est installée à Chypre.
3. Les buts pour lesquels la Société est fondée sont:

(1) Le déroulement des travaux, études et entreprises des conseillers sur des questions relatives à l'administration, l'organisation des industries et entreprises, l'engagement et la formation du personnel pour l'industrie et les entreprises, la mise en valeur et l'investissement du capital, des fonds (de réserve), actions, obligations, valeurs, effets de commerce, ou/et des valeurs quelconques ou/et des moyens financiers, argent et la prestation des conseils qui ont trait avec les

moyens et méthodes pour le développement et le progrès ultérieurs de tout genre d'entreprises et/ou d'industries et de tous les systèmes et/ou procédures afférentes à la production, emmagasinage, distribution, promotion et vente des biens et/ou assurances et/ou des biens meubles ou immeubles et/ou objets similaires relatifs à la prestation de services.

(2) La fondation et le fonctionnement des agences à Chypre ou à l'étranger pour la direction et la gestion des travaux de la Société.

(3) (a) Le déroulement des travaux et entreprises du représentant et du conseiller en rapport avec toute forme de direction, gestion, administration, organisation, programmation, des sociétés, maisons, organismes, entreprises ou personnes et le déroulement des travaux et activités de société de prestation de services, la prestation de services consultatifs, la prestation ou participation ou l'aide à la prestation de services consultatifs, gestion des systèmes sur des questions de qualité, assurance aliments, environnement, hygiène et sécurité en famille ou autres services sur quelconques questions et l'engagement d'études dans le but du fonctionnement légal et normal des entreprises, sociétés, organismes, personnes ou entreprises de toute forme.

(b) Le déroulement des travaux et entreprises des conseillers relatifs à quelconque question ou branche de toute entreprise ou industrie.

(e) Le déroulement des travaux et entreprises de société financière des participations (financial holding company), d'établissement ou société financier, d'entreprise chypriote de prestation de services d'investissement ou/et conséquents et tout autre travail ou/et entreprise similaire.

(d) La fondation, acquisition, direction, administration, la prestation de services marketing et le déroulement ou l'aide, la participation ou le soin direct ou indirect à la fondation, acquisition, direction ou au déroulement de quelconque emploi, acte ou entreprise de toute nature et le déroulement de tout commerce, travail ou entreprise qui peut se dérouler à titre rémunérateur par la Société en rapport ou en parallèle ou en aide avec quelconques buts ou activités ou le travail général de la Société

(5) Le déroulement des travaux et entreprises du secrétaire, directeur, mandataire, conseil d'administration, administrateur délégué, conseiller de gérant, propriétaire d'actions, obligations ou/et quelconques valeurs ou/et moyens financiers, fiduciaire, receveur ou représentant, de quelconque société, maison, établissement public ou privé, représentation ou autre autorité ou pouvoir ou particulier, et en général, de toute personne physique ou morale.

(6) (a) Le déroulement des travaux et entreprises des importateurs, exportateurs, commerçants au détail et en gros, distributeurs, commissionnaires, revendeurs, représentants, représentants avec commission, médiateurs (courtiers), agents, approvisionneurs, chefs d'entrepôt, distributeurs en rapport avec quelconques marchandises, produits, approvisionnements, biens, matières premières, ordinateurs, imprimantes et toutes les pièces ou accessoires de ceux-ci, télex, photocopieuses, machines à écrire, programmes, machines, appareils électriques, articles ménagers et électriques, matériaux pharmaceutiques, autres objets, produits ou marchandises de quelconque nature et description.

(b) Le déroulement d'une entreprise d'importation et de revente des produits et articles de toute nature.

(c) La négociation, achat, vente, gestion, emmagasinage, importation, exportation, réexportation, promotion, transit des quelconques marchandises, produits, matériaux, approvisionnements ou autres objets de toute nature.

(d) Le déroulement des travaux et activités des transporteurs, agents de liaison, chefs d'entrepôt, chargeurs, entrepreneurs, expéditeurs, pour le transport des marchandises ou charges de tout genre et de tout acte, travail ou activité opérationnel ou commercial similaire.

(7) (a) Le déroulement des travaux et entreprises des bâtiments et entrepreneurs des bâtiments, constructeurs des routes, ingénieurs, architectes, ingénieurs civils, ingénieurs électriciens, ébénistes, décorateurs, plombiers chargeurs, chefs d'entrepôt, et en général, des concessionnaires pour des travaux de construction de tout genre, travaux de routes, constructions générales et travaux d'électrologie, mécaniques ou mécanologiques.

(b) Le déroulement d'industrie, artisanat ou entreprise de tout genre.

(8) La promotion et le conseil à l'expansion et au développement du tourisme et la fondation et le fonctionnement des agences de voyage et de tourisme, agences d'informations et de voyages et bureaux d'émission des billets, et en général, la promotion, l'organisation, la participation à des excursions pour des voyageurs, visiteurs et toutes autres personnes.

(9) Le déroulement des travaux et entreprises des hôteliers, tours-opérateurs, médiateurs (courtiers), propriétaires, gérants, directeurs d'hôtels et unités de tourisme, groupes, locaux ou logements, et en général, le déroulement de tout travail ou entreprise ou activité similaire dans quelconque branche de l'industrie hôtelière et touristique.

(10) L'achat, importation, acquisition, possession, usage, exploitation, vente, location ou bail sur loyer ou achat ou autrement, échange, exportation, gestion, entretien et disposition des engins, machines, installations, véhicules, véhicules d'utilité publique ou autoconduits, équipement, instruments, appareils, provisions ou autres biens.

(11) (a) La prise et la détention d'actions, obligations, valeurs, effets de commerce ou/et quelconques valeurs ou/et moyens financiers à des Sociétés ou autres personnes morales comme actionnaire nominatif et fiduciaire, l'offre et la prestation de travail ou des conseils de nature d'organisation et de gestion, et en général, le déroulement des travaux des conseillers et experts.

(b) Le déroulement des travaux et entreprises de la société mère et la prise et la détention d'actions, obligations, valeurs, effets de commerce ou/et quelconques valeurs ou/et moyens financiers ou titres de propriété à des sociétés ou autres personnes morales de quelque forme.

(12) (a) La construction, amélioration, transformation, expansion, équipement, mobilier, gestion, fonctionnement, direction des bâtiments, immeubles, installations de construction et autres, travaux, endroits ou autres constructions, et en général, le développement, amélioration et gestion des biens qui appartiennent ou se trouvent à la détention, au contrôle ou à la gestion de la Société.

(b) La fondation, construction, acquisition, détention, équipement, direction, fonctionnement, gestion, location, bail, entretien ou exploitation des usines, ateliers, usines métallurgiques, magasins, bureaux, dépôts ou autres domaines, locaux ou installations agréés ou sur transit.

(13) (a) Le déroulement des entreprises d'investissement et à cette fin l'acquisition et l'inscription au nom de la Société pour son compte ou pour le compte des tierces personnes, en vertu de donation, achat, prêt ou autrement, d'actions, unités de capital social, obligations, capital d'obligations, effets, valeurs, effets de commerce, argent, quelconques valeurs ou/et moyens financiers ou autres assurances de tout genre émises ou garanties par quelque société ou Gouvernement ou autre Autorité et l'exercice de tous les pouvoirs et droits qui découlent de la possession ou la propriété de ceux-ci et la vente, remplacement, mise en hypothèque, mise en gage, assurance, remplacement ou autrement, disposition, investissement et exploitation de ceux-ci, y compris ses actions.

(b) Accepter des dépôts d'argent avec intérêt ou sans intérêt.

(c) Accorder des acomptes d'argent et donner des prêts d'argent soit suite à une prise de la Société de la garantie ou assurance convenable soit sans aucune telle garantie ou assurance.

(b) Acquérir avec inscription, achat ou autrement, accepter, prendre, posséder, commercialiser, transformer et vendre des actions, capital (stock), obligations, valeurs ou/et moyens financiers de toute nature ou autres valeurs, effets de commerce ou intérêts de quelque autre société, organisme ou entreprise.

(14) L'acquisition par achat, donation, échange ou autrement, détention et inscription au nom de la Société, le développement, échange, cession, location, bail, sous-location, gestion, exploitation, mise en hypothèque, charge, vente ou disposition autrement, de propriété foncière ou mobilière, de toute nature, y compris des terrains, parcelles, bâtiments, immeubles ainsi que de tout servitude, avantage, permis, portion de part, intérêt ou autre droit sur ou relatif à la propriété foncière ou mobilière.

(15) (a) Le financement, le prêt ou la prestation des crédits ou autre aide économique, la prestation d'aide ou des services pour l'assurance de financement, prêt ou prestation des crédits ou autre aide aux personnes qui sont en relation d'affaires avec la Société ou autres personnes.

(b) Accorder des crédits et donner des prêts d'argent ou acomptes à quelque personne, maison ou société, garantir et donner des garanties et indemnités, couvertures ou assurances (indemnities) pour le paiement d'argent ou l'accomplissement des contrats ou obligations par quelque personne, maison ou société, assurer ou se charger, de quelque manière, du paiement d'argent fourni ou des prêts d'argent donnés à quelque personne, maison ou société ou des obligations qui incombent à cette personne, maison ou société et aider d'une autre manière, quelque personne ou société de la manière que la société jugerait convenable.

(16) La prestation des garanties et actes d'indemnité couverture (indemnity) ou assurance en rapport avec des obligations et ou des contrats des quelconques personnes, sociétés, maison ou organismes qui dépendent ou sont liés autrement ou sont en relation d'affaires avec la Société ou clients de la Société ou quelconques autres personnes physiques ou morales, maison ou organismes.

(17) Le rachat ou l'acquisition autrement d'une partie ou de toute l'entreprise, biens et obligations de quelque société, organisme, maison ou personne dont les buts entrent soit entièrement soit partiellement dans les buts de la Société ou quelconques d'eux et le déroulement, liquidation ou dissolution de quelque telle entreprise.

(18) Le versement d'argent ou autres biens pour l'acquisition des quelconques droits ou biens et la prestation de rémunération à toute personne soit en numéraire soit avec l'émission des actions ou autres valeurs de la Société crédités comme entièrement ou partiellement libérées ou autrement.

(19) L'investissement de l'argent disponible de la Société et à cette fin, l'acquisition, maintien, échange, mise en valeur, rachat ou de toute autre manière, l'acquisition directement ou par l'intermédiaire d'une personne qui agit pour son compte, actions, y compris ses actions, obligations ou autres valeurs ou effets de commerce ainsi qu'intérêts, droits de toute autre nature ou autre propriété foncière ou mobilière.

(20) Le versement des contributions ou contributions pour des buts de charité, bienfaisance ou autres buts utiles de caractère public, dont le renforcement, selon le jugement de la Société, peut contribuer à l'augmentation de la réputation ou de la popularité de la Société entre son personnel, ses clients ou le public.

(21) (a) La conclusion, assurance ou cession des prêts ou autres facilités ou obligations financières, économiques ou de crédit (soit de la société soit d'une autre personne physique ou morale) avec ou sans quelconques assurances de telle manière que la Société considérera juste et la mise en hypothèque, la mise en gage ou la charge d'une quelconque partie ou de l'entreprise entière et de l'actif entier et des biens meubles ou immeubles de la Société, présents ou à venir, où qu'ils se trouvent, y compris le capital de la Société non appelé ou quelque partie de celui-ci, pour l'assurance de

quelconque prêt ou prêts ou facilités ou obligations (soit de la société soit d'une autre personne physique ou morale) ainsi que l'émission des effets débiteurs, charges, obligations, traites, effets de commerce, titres de créance avec une charge fluctuante (FLOATING CHARGE) ou même des obligations non débiteurs (DEBENTURES) payables à quelconque endroit et date comme la Société décidera pour l'accomplissement des buts précités.

(b) Prêter, trouver de l'argent ou assurer des obligations (soit de la Société soit d'une autre personne) de la manière et dans les conditions qu'elle jugerait opportun et spécialement avec l'émission des titres de créance (debentures and debenture stock) dont la validité est continue ou elle peut terminer, des effets, hypothèques ou quelconques autres valeurs qui ont été constituées ou elle s'appuient sur tous ou quelques-uns des biens et avoirs et droits de la Société, y compris le capital de la Société qu'elle n'a pas été appelée à payer ou sans quelque telle assurance et avec des telles conditions en ce qui concerne la priorité ou autrement que la Société fixerait selon son jugement, chaque fois.

(c) Procéder à l'émission d'actions, obligations (debentures), valeurs, moyens financiers ou autres titres de la Société, à la nomination des médiateurs (courtiers, représentants avec commission et personnes, organismes ou banques qui assurent la disposition des titres (underwriters) et prévoir leur rémunération, pour les services offerts à ceux-ci avec paiement en numéraire ou avec l'émission d'actions, obligations (debentures) ou autres titres de la société ou avec la prestation du droit d'option pour leur acquisition ou avec quelconque autre manière légale.

(d) Émettre ou garantir l'émission ou le versement de l'intérêt sur les actions, titres de créance (debentures and debenture stock), valeurs, moyens financiers ou autres titres ou obligations, de quelconque société ou organisme et verser ou prévoir le versement des frais du courtage, commission et frais pour l'assurance de disposition des titres (underwriting) relatifs à toute telle émission.

(22) (a) L'acceptation des hypothèques, obligations, charges, gage, gage d'actions ou autres assurances ou mises en sûreté et la cession, transmission, modification, remplacement ou leur déblocage pour l'assurance soit des obligations de la Société soit d'une autre personne physique ou morale.

(b) La prestation de garantie, indemnité, couverture (indemnity) ou d'assurance de toute forme, avec quelconque manière envers toute personne physique ou morale et en faveur et/ou dans l'intérêt de toute personne physique ou morale et l'assurance de quelconque somme garantie avec la prestation des mêmes charges et/ou assurances comme s'il s'agissait d'une conclusion de prêt par la Société et la prestation et prise des contre-cautions (Counter-guarantees) et garanties croisées (Cross-guarantees).

(23) La signature, émission, endossement, cession, rachat, négociation et remboursement des titres de créance ou effets débiteurs, traites, documents d'expédition, documents commerciaux ou à commercialiser, transmis, valeurs ou titres ainsi que tout genre d'effets ou actes, et en général, le déroulement des actes juridiques de nature similaire.

(24) La fondation, promotion ou participation à la fondation de toute société et l'acquisition avec inscription, achat ou autre moyen, l'acceptation, prise, détention, échange, vente ou l'affectation d'actions, capital, argent, obligations ou autres titres ou intérêts autrement, de toute société, organisme ou entreprise.

(25) (a) L'émission et la cession des actions totalement ou partiellement libérées du capital de la Société pour le paiement de toute propriété foncière ou mobilière achetée ou autrement acquise par la Société ou quelconques services rendus à la Société et le paiement, de toute autre manière, pour quelconques biens ou services acquis par la Société ou rendus à la Société avec quelconque manière.

(b) Émettre et donner des actions qui ont été acquittées ou qui n'ont pas été acquittées par le capital de la société ou émettre des obligations (debentures), valeurs, moyens financiers ou titres pour le paiement total ou partiel de toute propriété foncière ou mobilière achetée ou acquise autrement par la Société ou quelconques services rendus à la Société, rémunérer en argent ou autrement toute personne, maison ou société pour des services rendus par celles-ci à la Société ou donner des donations à ces personnes.

(26) La conclusion des accords, contrats et le déroulement de tout acte avec quelconque Autorité d'État, Gouvernementale, Municipale, Communautaire ou autre ou Organisme ou avec toute personne, laquelle dans les circonstances sera nécessaire ou accessoire pour la réalisation des buts de la Société.

(27) La déposition des demandes et le commencement des procédures et la prise, achat ou acquisition autrement, location, échange, inscription et usage de tout droit d'invention, marque commerciale, permis, raisons sociales (dénominations), droits de propriété intellectuelle, cessions, servitudes, pouvoirs légaux, droits ou avantage et la vente, cession, donation, location ou l'affectation autrement ou l'assurance ou la délivrance des permis ou consentements pour l'utilisation de ceux-ci de la part de la Société.

(28) La fusion, association, participation aux bénéfiques, union avec quelconque manière, coopération, arrangement ou collaboration avec toute personne physique ou morale qui a ses travaux soit à Chypre soit à l'étranger et elle fait dérouler ou s'occupe ou s'intéresse à faire dérouler ou s'occuper avec toute entreprise, travail, activité ou acte que la Société a le droit de faire dérouler ou peut, selon l'avis des Conseillers, se dérouler en parallèle avec les travaux de la Société ou de manière qui facilite directement ou indirectement les buts de la Société.

(29) La fondation, participation, financement et maintien ou conseil à la fondation et au maintien de tout Projet ou Caisse de Retraite, Caisse de Prévoyance ou autres bénéfiques avec ou sans contributions ou pour le renforcement ou le service de toute personne qui se trouve ou était à tout moment au service de la Société ou de quelconque autre société qui dépend ou elle est amie ou autrement liée avec la Société ou des personnes qui étaient des Conseillers ou officiers de la Société ou autre société liée ou dépendante de la manière précité, ou des époux, veufs, familles ou des personnes

dépendants autrement ou quelconques de ces personnes et le versement ou la contribution, autrement, pour la prestation à des telles personnes, des donations, gratifications, retraites, allocations, cotisations ou autre aide.

(30) (a) L'attribution aux membres de quelconques biens de la Société ou du produit de vente, en nature, ou l'affectation, en général, de tels biens sous condition que cette affectation apporte diminution du Capital, celle-ci se fera seulement de la manière que la loi prescrit de temps en temps .

(b) Vendre, aliéner, hypothéquer, charger, conférer des droits ou avantages (rights or options) ou transmettre les travaux, les biens et avoirs et opérations de la Société ou toute partie de ceux-ci contre tout échange que la société accepterait selon son jugement.

(c) Accepter le capital (stock) ou actions ou obligations (debentures), obligations garanties avec hypothèque (mortgage debentures), valeurs, moyens financiers ou autres titres de quelconque autre société pour le paiement, total ou partiel, de tout service qui lui a été rendu ou vente qui lui a été faite par cette Société ou pour quelconque dette due par l'autre société similaire.

(d) Distribuer en nature (in specie) ou en argent ou autrement, comme on décidera chaque fois, quelconques éléments de l'actif de la Société entre ses membres, et plus précisément, les actions, obligations (debentures), valeurs, moyens financiers ou autres titres de toute autre société qui appartient à cette Société ou pour lesquels la Société pouvait avoir le pouvoir de disposer.

(e) Faire dérouler tous ou quelques actes autorisés par cet Acte de Fondation à tout endroit du monde soit seule soit ensemble ou en commun avec d'autres sociétés, maisons ou personnes, soit comme agent, commissaire (trustee), mandant, sous-traitant ou représentant d'autres sociétés, maisons ou personnes, soit par l'intermédiaire des agents, commissaires (trustees), sous-traitants ou représentants.

(31) Le paiement de toutes les dépenses, charges et frais qui concernent la promotion et la constitution de la Société ou que la Société juge qu'ils sont comme frais initiaux y compris les dépenses d'études et conseillers, imprimantes, fournitures de bureau et dépenses connexes.

(32) L'inscription ou la reconnaissance de la Société à quelconque autre pays et la conformation à quelconques termes ou conditions afin que la Société puisse faire dérouler des travaux et installer dans un tel pays des bureaux, annexes ou représentations pour l'accomplissement des buts de la Société.

(33) Le déroulement de tous ou quelques-uns des occupations, entreprises, actes ou travaux précités à tout endroits du Monde, soit par la Société en agissant à son nom et pour son compte ou agissant comme représentant, médiateur (courtier), entrepreneur, mandataire ou autrement et soit seule soit en commun avec d'autres et soit directement soit par l'intermédiaire des représentants, mandataires, sous-traitants, mandataires ou tout autrement.

(34) L'adoption, reconnaissance, légalisation ou aussi l'application des quelconques contrats, actes ou actes juridiques faits pour le compte ou de la part de la Société avant son inscription avec ou sans modifications comme les Conseillers jugeront juste.

(35) L'engagement et le déroulement de tout autre travail, acte ou activité qui, selon l'avis du Conseil d'Administration, peut se dérouler de manière avantageuse facilement ou en parallèle avec quelconque des buts et travaux de la Société ou augmenter directement ou indirectement la valeur, mise en valeur ou rentabilité de quelconque des opérations, travaux, biens et avoirs ou droits de la Société.

(36) Le déroulement de quelconque acte, en général, qui sera jugé utile, qui aide, contribue ou il est propice pour l'accomplissement, directement ou indirectement, des buts précités ou quelques-uns d'eux.

Par le présent il est déclaré que dans l'interprétation de ce paragraphe, les pouvoirs conférées à la Société de quelconque sous-paragraphe de ce paragraphe, ne seront pas limités ou influencés de quelconque manière de tout autre paragraphe ou par le nom de la Société et quelconque des sous-paragraphe précités sera interprété séparément comme si chacun d'eux contient les buts principaux de la Société.

Et il est déclaré que dans ce paragraphe le mot «SOCIÉTÉ» où il ne se réfère pas à la Société elle-même, sera considéré qu'il contient quelconque société ou corps des personnes à responsabilité limitée ou pas, ou autre personne morale qu'elle est le siège à Chypre ou à l'étranger ou qu'elle est constituée conformément aux Lois de Chypre ou de quelconque autre état. Or, le mot «personne» (sauf s'il résulte autrement dans le texte) sera considéré qu'il comprend une personne morale

4. La responsabilité des membres est limitée.

5. Le capital social est trois cent cinquante-huit mille quatre cents euros (358.400,00 €) divisé à 14 actions chacune d'une valeur de 25.600,00 € avec le droit de la Société d'augmenter ou diminuer ce capital et avec le pouvoir d'émettre quelconques des actions du capital, initial ou augmenté avec quelconques droits de préemption, spéciaux, limitatifs, déterminés ou de suspension ou conditions relatives aux dividendes, paiement du capital, droits de vote, participation au surplus ou autres droits ou conditions.

Nous, personnes soussignées dont les nom et prénom et nos adresses apparaissent ci-dessous, souhaitons constituer une Société selon le présent Acte de Fondation et nous nous mettons d'accord de prendre respectivement dans le capital de la Société le nombre d'actions indiqué ci-contre de nos nom et prénom.

NOM, PRÉNOM, ADRESSE & DESCRIPTION DES SIGNATAIRES

Nombre d'actions
pris par chaque
signataire

(Signature)...

Antonis AVRAAM (Passport E214654)

Directeur

16, Avenue Kyriakou Matsi,

Eagle House, 3^{ème} étage

1081 Nicosie

Chypre 7 Actions Ordinaires

(Signature)...

Robert Dirk Korbijn (Passeport NVJKPPPC4)

Comptable

Bouboulinas & Stasinou 1

Appt 52, 1060 Nicosie

Chypre 7 Actions Ordinaires

Signé le...(jour du mois)... 2010

Témoins des signataires précités:

(Signature)...

Stella PERRI

Aide Exécutive

1, Rue Iras, 1^{er} étage

1060 Nicosie

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS, CHP. 113

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

**Statuts de la Société
EGRONOM GROUP LIMITED**

Préliminaires et Interprétation

1. La Société est une société privée comme suit:

(a) Le droit de transmission des actions est limité de la manière déterminée ci-dessous.

(b) Le nombre des membres de la société (excepté les personnes qui sont au service de la société et des personnes qui étaient auparavant au service de la société et ont continué, après l'expiration de leur occupation, à être membres de la société) est limité à cinquante.

Il est sous-entendu que lorsque deux ou plusieurs personnes possèdent en commun une ou plusieurs actions seront considérées comme un membre.

(c) Quelconque appel au public pour souscription aux actions ou titres de créance de la société est interdit.

(d) La Société n'a pas le pouvoir d'émettre des mandats d'actionnaires au porteur.

2. Au respect de ce qui prévu ci-dessous, les Règlements contenus dans la Partie 1 du Tableau «A» du Premier Bulletin de la Loi sur les Sociétés, Chapitre 113, excepté les Règlements 24, 25, 53, 60, 62, 75, 79, 82, 89 jusqu'à 94, 98, 99, 106 et 113 (lesquels règlements dorénavant seront mentionnés comme «Tableau A») seront appliqués à la Société, mais dans des cas de changement, conflit ou d'incohérence entre ces Règlements et le Tableau A, les présents Règlements prédominent.

3. Sauf si du texte il résulte autrement, mots ou expressions qui sont contenus dans ces Statuts, auront le même sens avec celui de la Loi ou de quelconque modification à elle qui est valable le jour où ces Statuts engage la Société.

Il est sous-entendu que lorsque la société a un membre unique, on adopte la partie 3 du Tableau A de la Première Annexe de la loi sur les Sociétés, chapitre 113.

Capital social et Changement des droits

4. La Société peut, de temps en temps, avec un vote spécial, augmenter son capital social d'une telle somme, divisée à des actions de telle valeur, lesquelles peuvent être émises à des telles personnes et avec des telles conditions qui seront prévues dans la délibération.

5. Les actions à émettre du capital initial ou de quelconque capital augmenté de la Société, sauf à la suite d'une délibération spécial de la Société, seront offertes initialement aux membres suivant la proportion possible la plus proche à la valeur nominative des actions possédées par ceux-ci. Une telle offre sera ouverte pour être acceptée pendant six semaines, au moins, dès la date de son envoi. Quelconques actions qui ne sont pas admissibles dans la période précitée,

seront à la disposition des Conseillers qui pourront céder, donner droit d'élection ou les disposer de quelque manière à des telles personnes, à des telles dates et à des telles conditions qu'ils vont considérer juste.

6. (a) Étant respectées les prévoyances de ces Statuts, les actions seront à la disposition des Conseillers qui ont le droit d'émission, cession, distribution, ou de leur affectation, en général, à toute personne à n'importe quelle date avec ou soumises à quelconques conditions ou droits de préemption, spéciaux, déterminés, ou de suspension en rapport avec les dividendes, paiement du capital, droits de vote, participation au surplus et avec quelconques autres termes et conditions qu'ils jugeront appropriés.

(b) Étant respectées les prévoyances de l'article 112 de la Loi et de ces Statuts, la Société sur décision des Conseillers, peut, si elle le souhaite, et si cela lui sera notifié par écrit, reconnaître l'existence de fidéicommiss (trust) à quelconque action bien qu'elle ne peut pas écrire cela sur le Registre des membres de la Société. Cette reconnaissance par la Société devient connue par lettre aux mandataires (trustees) et elle est irrévocable lorsque ce fidéicommiss continue à exister même si les mandataires ou certains de ceux-ci voulaient qu'il soit remplacé.

Rachat des actions

7. Étant respectées les dispositions de la Loi, la Société peut racheter ou acquérir de quelque manière ses actions directement ou par l'intermédiaire d'une personne qui agit à son nom mais aussi pour son compte.

Droit de retenue

8. Dans le Règlement 11 du Tableau A les mots «(action qui n'est pas totalement payée)» et «(autres actions qui sont totalement payées)» sont radiés.

9. Il est interdit la prestation de tout membre de quelque action comme gage ou garantie pour l'assurance de tout prêt, dette ou obligations sans le consentement écrit précédent des Conseillers. Or, les Conseillers sont tenus de refuser l'inscription ou la reconnaissance de gage ou garantie donné par infraction à ce Règlement. Tout gage ainsi que toute garantie donné par infraction au Règlement sera considéré nul contre la Société.

Appels pour actions

10. Dans le Règlement 15 du Tableau A, les mots «étant entendu qu'aucun appel ne dépassera pas le quart de la valeur nominative des actions ou il sera payé dans moins d'un mois dès le jour qui a été fixé pour le paiement de l'appel aussitôt précédent» omis.

Transmission (mutation) des actions

11. Les Conseillers peuvent, selon leur jugement absolu, et sans motiver leur décision, refuser d'inscrire la transmission de quelque action, qu'elle soit entièrement libérée ou pas au nom de la personne qui n'est pas approuvée par eux. Ils peuvent aussi refuser d'inscrire la transmission de quelque action sur laquelle la Société a un droit de retenue ou de transmission qui aura comme résultat l'augmentation du nombre des membres au-delà du nombre autorisé par le Règlement 1.

12. Les Règlements 22 et 23 du Tableau A seront lus et appliqués sur l'empire des dispositions du Règlement 13 de ces Statuts.

13. (1) Dans les buts de ce Règlement lorsque quelque personne a le droit de s'inscrire comme propriétaire d'une action de la Société, alors cette personne et non pas le propriétaire inscrit de celle-ci sera considérée comme membre de la Société en rapport avec cette action.

(2) Excepté ce qui est prévu ci-dessous, aucune actions ne sera transmise à quelqu'un non membre sans l'épuisement des droits de préemption (preemption rights) accordés ci-dessous.

(3) Toute personne qui a l'intention de transmettre quelconques actions (dorénavant «la personne qui a l'intention de transmettre») devra donner un avis écrit (dorénavant «avis de transmission») à la Société pour son intention de les transmettre. L'avis de transmission devra nécessairement indiquer la somme, que la personne qui a l'intention de transmettre, fixe comme valeur raisonnable. Or, cet avis rendra la Société son représentant pour la vente des actions à tout membre de la Société (dorénavant «les membres achetés») moyennant le prix fixé de la manière précitée ou si quelconque des membres qui achèteront veut ainsi choisir, moyennant le prix raisonnable qui sera fixé par le commissaire de la Société (dorénavant «le Commissaire aux Comptes») selon le sous-paragraphe (7). Lorsqu'un avis de transmission est donné, il ne peut pas être révoqué seulement à la suite d'un avis préalable des Conseillers.

(4) Lorsque la valeur des actions offertes à vendre est fixée, comme il est prévu dans ce Règlement, la Société sera tenue de donner un avis écrit sur cela à tous ses membres dans lequel sera indiqué le nombre et la valeur des actions offertes à vendre. Cet avis doit aussi contenir la convocation de la Société à ses membres que dans vingt-huit jours dès cet avis, déclarent par écrit s'ils veulent acheter quelconques des actions offertes à vendre et dans le cas de réponse affirmative, le nombre maximum des actions qu'ils veulent acheter.

(5) Lorsque le délai de vingt-huit jours expire comme il est mentionné ci-dessus, la Société va attribuer les actions offertes aux membres qui auront exprimé le souhait de les acheter selon ce qui est prévu ci-dessus et dans le cas où ces membres sont plusieurs d'un, elle les attribuera dans la proportion, dans la mesure du possible, qui correspond au nombre

des actions que ceux-ci possèdent déjà. Il est sous-entendu qu'aucun membre ne sera obligé de prendre plus d'actions du nombre qu'il a fixé.

(6) Après la répartition des actions par la Société, comme il est mentionné auparavant, la Société sera obligée de communiquer cet événement à la personne qui a l'intention de transmettre. Alors, celle-ci sera obligée, après que la valeur raisonnable lui sera versée, laquelle sera fixée conformément au paragraphe (3) ou (7) de ce Règlement, de transmettre les actions aux membres qui les achètent.

(7) Dans le cas de différend entre la personne qui a l'intention de transmettre et les membres qui achètent ou quelconque de ceux-ci, quant à la valeur raisonnable de quelconque action, le Commissaire aux Comptes, suite à la demande qui lui sera soumise par quelconque des parties intéressées, va certifier par écrit la somme qui, selon son jugement, constitue la valeur raisonnable et la somme qu'il fixera, sera considérée comme la valeur raisonnable des actions. Le Commissaire aux Comptes, lors de l'exercice de ce pouvoir, sera considéré qu'il agit comme expert et non pas comme arbitre et par conséquent, les dispositions de la Loi sur l'Arbitrage, Chapitre 4 ne seront pas d'application.

(8) Dans le cas où la personne qui a l'intention de transmettre, omet de procéder à la transmission des actions qu'il est obligé de transmettre, selon les prévoyances précitées, la Société procèdera à l'encaissement du prix de vente et à l'immatriculation sur le Registre des Membres des noms des membres acheteurs comme ayants droit des actions. La somme du prix prise de cette manière, la Société la gardera comme Commissaire (truste) de la personne qui a l'intention de transmettre et le reçu de la Société pour sa réception les dispensera entièrement de leur obligation de verser cette somme. Or, après l'inscription sur le Registre des Membres des noms des membres qui ont acheté des actions en vertu des prévoyances de ce Règlement, il ne peut y avoir aucun doute quant à la validité de cette procédure de quelconque personne.

(9) Dans le cas où la vente de toutes les actions offertes à vendre par la personne qui a l'intention de les transmettre de la manière prévue auparavant n'est pas réussie, la personne qui a l'intention de transmettre pourra librement, à tout moment, dans trois mois dès l'expiration de la période de vingt-huit jours de l'avis, au respect des prévoyances du Règlement précité 11, vendre et transmettre quelconques de ses actions non disponibles à toute personne et à tout prix.

14. Les limitations de transmission contenues dans le Règlement 13 ne seront pas d'application, au respect du reste de ces prévoyances des Règlements lors d'une transmission.

(a) Approuvée avec une décision unanime des Conseillers ou un vote spécial de la Société

(b) par un membre à l'époux (se), descendant ou frère (sœur) ou

(c) dans le cas d'un membre qui est une personne morale dans une filiale ou société mère d'un tel membre.

15. En respectant les dispositions de ce Règlement, aucune transmission ne sera inscrite sauf et seulement après la remise d'un acte de transmission valable de forme ordinaire ou de forme définie par les Conseillers, signé par le Cédant et le Cessionnaire ou leurs représentants délégués ainsi que tout autre élément que les Conseillers solliciteront pour la preuve du droit de transmission de la personne qui transmettra l'action.

16. Dans le Règlement 29 du Tableau A entre les mots «des représentants personnels légaux» et «du décédé» on ajoutera les mots «ou s'il n'y a pas de représentants personnels légaux, les héritiers».

Procédure à des assemblées générales

17. Aucun travail ne se déroulera pas à toute Assemblée Générale sauf s'il y a le quorum lorsque l'assemblée commence ses travaux. Sauf s'il est prévu autrement dans ces Statuts, tous les membres présents soit personnellement soit par l'intermédiaire d'un mandataire, qui détiennent plus de la moitié des actions émises, constitueront le quorum. En respectant les prévoyances de la loi, des décisions et questions qui surgissent dans une Assemblée Générale, seront décidées par majorité des voix.

18. Dans le Règlement 58 du Tableau A les mots «au moins trois membres» dans le sous-paragraphe (b) sont remplacés par les mots «quelconque membre» et les sous-paragraphes (c) et (d) sont radiés.

19. Au respect des quelconques droits ou limitations annexés à tout ordre ou ordres d'actions, tout membre présent en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire aura, dans le cas de vote par la levée de la main, une voix et dans le cas de suffrage une voix pour chaque action qu'il détient.

20. Au respect des prévoyances de la Loi, une résolution écrite par tous les membres qui, à la date critique, avaient le droit de recevoir un avis et se présenter et voter à des Assemblées Générales ou leurs représentants délégués, sera valable et efficace comme si elle était prise lors d'une Assemblée Générale qui était légalement convoquée et tenue.

Conseillers

21. Sauf s'il est décidé autrement par la Société lors d'une Assemblée Générale, le nombre des Conseillers ne sera pas supérieur à dix.

22. Les premiers Conseillers de la Société seront nommés par les signataires de l'Acte de Fondation ou de leur majorité et il n'est pas nécessaire qu'une Assemblée Générale soit réunie à cette fin.

Pouvoirs de prêt des conseillers

23. Les Conseillers peuvent conclure et réussir des prêts d'argent sans quelconque limitation en ce qui concerne le montant de la somme prêtée ou autres facilités économiques et hypothéquer ou charger l'entreprise entière ou une

partie, des biens meubles et immeubles de la Société, présents et à venir, y compris le capital non appelé ou quelconque partie de ceux-ci et émettre des obligations (debentures), obligations avec une charge fluctuante (floating debentures), obligations assurées avec hypothèque (mortgage debentures), charges immobilisées (fixed charges), titres à créance, effets et autres titres payables au propriétaire ou autrement soit qu'ils soient permanents ou rachetables soit payables de nouveau, soit directement soit comme garantie pour quelconque prêt, responsabilité ou obligation de la Société ou de quelconque personne tierce. Ces obligations (debentures), obligations avec une charge fluctuante (floating debentures), obligations assurées avec hypothèque (mortgage debentures), charges immobilisées (fixed charges), titres d'emprunt d'obligations (debentures stock)-titres à créances, effets ou autres titres peuvent être émis par réduction (at a discount) au dessus du pair (at a premium) ou autrement et avec des tels pouvoirs pour le rachat (redemption), remise (surrender), émission d'actions ou autrement comme les Conseillers jugent opportun ou juste.

Pouvoirs et Devoirs des conseillers

24. Les paragraphes (2) et (4) du Règlement 84 du Tableau A sont radiés et ne s'applique pas à la Société. Tout Conseiller ou quelconque société ou association dont quelconque Conseiller est actionnaire, associé ou conseiller peut contracter avec la Société comme s'il n'était pas Conseiller et jouir personnellement de quelconque bénéfice ou profit qui découle d'un tel contrat. Tout Conseiller pourra voter pour toutes les questions qui concernent un tel contrat ou autre arrangement indépendamment du fait que celui-ci peut avoir quelconque intérêt d'un tel contrat ou arrangement ainsi que pour toutes les questions qui concernent sa nomination comme rémunération à quelconque poste ou grade dans la Société ou l'arrangement des termes d'une telle nomination, avec le droit qu'il compte à la vérification du quorum du Conseil d'Administration à quelconque réunion lors de laquelle une telle question sera discutée.

25. À tout Conseiller qui, sur invitation de la Société ou du Conseil d'Administration exécute des services exceptionnels ou professionnels spéciaux pour le compte de la Société ou voyage ou réside à quelconque endroit du lieu habituel de sa résidence afin d'exécuter ses devoirs, on peut verser une indemnité supplémentaire fixée par les Conseillers.

26. Les Conseillers ont le droit, à tout moment, de solliciter de quelconque personne qui est inscrite sur le Registre des Actionnaires de la Société de donner à la Société tout renseignement que les Conseillers vont considérer nécessaire afin de vérifier si la Société est «une Société Privée Exempte» (Exempt Private Company) ou pas au sens de l'alinéa (4) de l'article 123 de la Loi.

27. Les Conseillers ont le droit d'octroyer des retraites lors de la libération des obligations de travail, des rentes annuelles ou autres gratifications ou allocations y compris les allocations de décès à toute personne ou à la veuve ou les personnes dépendantes de toute personne pour les services que cette personne a rendus à la Société soit qu'elle était Administrateur Délégué ou titulaire d'un autre poste ou elle avait une autre occupation dans la Société soit elle était officier indirectement ou employé de société dépendante contrôlée par la présente Société, indépendamment si elle était ou avait été Conseiller de la Société. Or, la Société peut procéder à des paiements pour des assurances ou trusts pour les buts précités en rapport avec cette personne et peut prévoir ou comprendre des droits relatifs à ces retraites, rentes annuelles et allocations dans les termes d'engagement de toute telle personne.

Déchéances des conseillers de leur poste et Échange des conseillers

28. Dans le Règlement 88 du Tableau A, les sous-paragraphes (a) et (f) seront omis.

29. Dans le Règlement 95 du Tableau «A», les mots «mais ils ne vont pas compter pour la désignation des conseillers qui seront libérés de leurs obligations avec l'élection alternée dans cette assemblée» sont radiés.

Procédure des conseillers

30. Les Conseillers peuvent se réunir pour le déroulement de leurs travaux, ajourner, et en général, régler tout ce qui concerne les réunions comme ils jugeront juste. Des questions relevées dans les réunions, sont décidées à la majorité. Tout Conseiller a le droit et le Secrétaire, suite à la demande de quelconque Conseiller, est obligé de convoquer une réunion des Conseillers. Avis de réunion doit être communiqué à tous les Conseillers ou leurs Suppléants.

31. Le nombre requis des Conseillers pour la formation de quorum peut être déterminé à leur décision unanime. Or, jusqu'à une telle détermination, un Conseiller constituera quorum. Un Conseiller suppléant sera calculé pour des buts de quorum.

32. Les réunions des Conseillers peuvent être convoquées et avoir lieu soit à Chypre soit à l'étranger et au lieu et à la date que les Conseillers vont décider.

33. Une décision écrite signée ou approuvée par un courrier télégramme, radiotélégramme, télex, télécopie ou autre moyen semblable par tous les Conseillers ou leur Suppléants, sera également valable et efficace comme elle serait si celle-ci serait prise lors de la réunion des Conseillers qui serait tenue et déroulée régulièrement et lorsque celle-ci est signée, peut être constituée de différents actes dont chacun est signé par une ou plusieurs des personnes susmentionnées.

Conseillers suppléants

34. (1) Tout Conseiller peut, de temps en temps, nommer quelconque Conseiller ou autre personne afin qu'elle agisse comme son Conseiller Suppléant à quelconque réunion ou réunions des Conseillers, et selon son jugement, révoquer une telle nomination. La nomination ou révocation de nomination d'un Conseiller Suppléant se fait par lettre, télégramme, télex ou fax à la Société.

(2) Tout Conseiller Suppléant est soumis à tout point de vue à tous les termes qui sont valables pour les Conseillers (sauf du droit de nomination d'un suppléant et de la rémunération) et il a le droit de recevoir des avis des réunions des Conseillers et y assister, parler et voter. Un Conseiller suppléant a droit à une voix supplémentaire pour tout Conseiller de la part duquel agit indépendamment et de surcroît du sien si lui aussi est Conseiller.

(3) La nomination d'un Conseiller Suppléant termine automatiquement dans le cas où le Conseiller qui l'a nommé cesse de posséder son poste pour quelque raison.

(4) Le Conseiller qui nomme un Conseiller Suppléant ne sera pas responsable pour les actes ou omissions du Conseiller Suppléant qu'il nomme.

Administrateur délégué

35. La nomination d'un Administrateur Délégué présuppose le consentement écrit de la majorité des actionnaires, et sans influence de quelconque droit que cela soit considéré comme violation de tout contrat qui a été conclu, sera considérée qu'elle termine de plein droit si le Conseiller pour quelque raison perd la qualité de Conseiller ou si la Société avec un vote habituel décide la fin de sa nomination.

36. Les Conseillers peuvent, de temps en temps, confier et transmettre à l'Administrateur Délégué quelconque de leurs pouvoirs sous tels termes, conditions et limitations qu'ils jugeront correct ou juste de mettre en application ou imposer, et de temps en temps aussi révoquer ou modifier les procurations qu'ont délivrées.

37. Les Conseillers peuvent, de temps en temps, nommer toute personne comme Directeur et lui confier et transmettre quelconques de leurs pouvoirs sous tels termes, conditions et limitations qu'ils jugeront correct ou juste de mettre en application ou imposer, et de temps en temps aussi révoquer ou modifier les pouvoirs qu'ont conférés.

Secrétaire

38. Le Secrétaire sera nommé par les Conseillers pour la période, avec telle rémunération et dans de telles conditions que les Conseillers veulent fixer, selon leur jugement, et le Secrétaire qui sera nommé de la manière précitée, pourra être cessé par eux.

La personne qui est

- (a) le seul Conseiller de la Société ou
 - (b) la personne morale dont le seul Conseiller est le seul Conseiller de la Société ou
 - (c) le seul Conseiller de la personne morale qui est le seul Conseiller de la Société
- ne sera pas nommé au poste du Secrétaire.

39. Les Conseillers auront le pouvoir, à tout moment et de temps en temps, de nommer quelque personne comme Secrétaire assistant ou Secrétaire Suppléant.

40. Prévoyance de la Loi ou des Statuts qui impose ou donne pouvoir que quelque chose soit faite ou en rapport envers un Conseiller et le Secrétaire ne sera pas considérée qu'elle a été satisfaite si cela a été fait de ou vers une personne qui, en même temps, agit en tant que Conseiller et Secrétaire ou pour lui.

Cachet

41. (a) Le Tampon de la Société sera utilisé seulement à la suite de procuration des Conseillers et tout acte sur lequel sera apposé le tampon, sera signé par un Conseiller ou Conseiller Suppléant ou le Secrétaire ou par quelque autre personne légalement autorisée par les Conseillers. Le Tampon de la Société peut être utilisé comme ci-dessus, par les personnes susmentionnées, à Chypre ou à l'étranger.

(b) La Société peut avoir un tampon officiel, en plus du Tampon susmentionné, lequel sera comme prévu par l'Article 36 (1) de la Loi et il peut être utilisé pour les buts y précités.

Avis

42. Dans le Règlement 134, le paragraphe (a) est radié et remplacé par;
«(a) tous les membres».

43. Tout avis ou acte peut être signifié par la Société à quelconque membre soit personnellement soit par son la poste à l'adresse du membre comme elle apparaît sur le Registre des Membres ou à quelconque autre adresse donné par le membre à cette fin. Des avis peuvent être signifiés à quelconque membre par lettre, télex, fax, télégramme ou autre moyen semblable à un numéro qui est communiqué par le membre et dans ce cas on considère que la signification de l'avis a été faite au moment de son envoi. Lorsque l'avis est envoyé par la poste, la signification de l'avis sera considérée qu'elle a été faite avec l'envoi d'une lettre recommandée qui contient l'avis et porte l'adresse normale et les droits de poste normaux et qu'elle a eu lieu, dans le cas d'avis d'une réunion, 24 h après l'envoi de la lettre par la poste, laquelle contient l'avis et dans tout autre cas au moment où la lettre, dans des conditions normales, sera remise par la Poste.

Indemnité

44. Tout Conseiller ou autre officier de la Société aura droit à une indemnité des biens de la Société pour quelque dommages ou responsabilités qu'il subira ou se chargera relatifs à l'exécution de ses devoirs ou relatifs à cela, y compris

aussi quelconque responsabilité pour la défense de la procédure civile ou pénale lors de laquelle un jugement est rendu en sa faveur ou il est acquitté ou à propos de toute demande, en vertu des dispositions de l'article 383 de la Loi, selon laquelle le Tribunal lui donne quelconque traitement et aucun Conseiller ou autre Officier n'aura la responsabilité pour quelconque dommage, lésion, perte ou accident qui aura lieu à la Société ou que la Société subira lors de l'exécution de ses devoirs à propos de ceux-ci.

NOM, PRÉNOM, ADRESSE & DESCRIPTION DES SIGNATAIRES

(Signature)...

Antonis AVRAAM (Passeport E214654)

Directeur

16, Avenue Kyriakou Matsi,

Eagle House, 3^{ème} étage

1081 Nicosie

Chypre

(Signature)...

Robert Dirk Korbijn (Passeport NVJKPPPC4)

Comptable

Bouboulinas & Stasinou 1

Appt 52, 1060 Nicosie

Chypre

Signé le... (jour du mois)... 2010

Témoins des signataires précités:

(Signature) ...

Stella PERRI

Aide Exécutive

1, Rue Iras, 1^{er} étage

1060 Nicosie

J'atteste que l'Acte de Fondation précité et Statuts de la Société ont été dressés par moi

(Signature) ...

Nadia TRYFONIDOU

Avocat

1, rue Iras, 1^{er} étage, Bureau 101 1060 Nicosie

Coût

Les coûts et frais, indemnités et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mise à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-)

N'étant pas d'autres travaux, l'assemblée est interrompue.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française; et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra et liera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le procès-verbal ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, ladite partie comparante résidence, ladite partie comparante a signé ensemble avec nous, notaire, le présent procès-verbal authentique.

Les comparants prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Clifton-Bryant, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2011. LAC/2011/8042. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2011.

Référence de publication: 2011028286/1486.

(110033970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

AmTrust Re Omega, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 24.937.

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of February.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) M. Denis REGRAIN, Finance Manager, with professional address in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, acting as attorney empowered to represent deed the Board of Directors of AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG), a public limited company (Société anonyme), with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 25.267 (the «Absorbing Company»), incorporated under the denomination COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES S.A., by deed of Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Mersch, on December 10th 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 80 of April 2nd 1987, and whose articles of incorporation have been changed several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 6th 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2727 of December 13th, 2010,

by virtue of a power of attorney granted by resolution of the board meeting of the Absorbing Company dated December 3rd, 2010.

A copy of the minutes of the board meeting, after having been signed ne varietur by the appearing persons representing the Absorbing Company and by the notary, will remain attached to the present deed.

2) Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, with professional address in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, acting as attorney empowered to represent the Board of Directors of AmTrust Re Omega, a public limited company (Société anonyme), with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 24.937, incorporated by deed of Me Alphonse LENTZ, notary residing in Luxembourg, on October 10th 1986, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 362 of December 15th 1986,

by virtue of a a power of attorney granted by resolution of the board meeting of the Absorbing Company dated December 3rd, 2010.

A copy of the minutes of the board meeting, after having been signed ne varietur by the appearing persons representing the Absorbing Company and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing persons have requested the undersigned notary to state as follows:

Agenda:

1. Acknowledgment that all conditions of the merger of the Company AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG), a public limited company ('société anonyme'), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B 25.267 (the "Absorbing Company"), and the absorbed company AmTrust Re Omega, a public limited company, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B 24.937, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as ("the Absorbed Company") are met.

2. Acknowledgment of the effect of the merger pursuant to which the Absorbed Company is merged into the Absorbing Company by contribution of all of its assets and liabilities to the Absorbing Company without any restriction or limitation.

3. Acknowledgement that as a result, the Absorbed Company shall cease to exist by dissolution without liquidation and its shares are cancelled.

4. Discharge to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Absorbed Company.

5. Determination of the place of safekeeping of the accounting books and documents of the Absorbed Company.

6. Miscellaneous.

After deliberation, the extraordinary general meeting acknowledges and unanimously adopts the following resolutions:

I. The meeting acknowledges that:

1. The Absorbing Company holds one hundred per cent (100%) of the shares of the Absorbed Company.
 2. The boards of directors of the Absorbed Company and of the Absorbing Company (together the “Merging Companies”) have adopted a merger project on December 14th, 2010, which has been published pursuant to article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 56 of January 12th, 2011.
 3. The documents, provided for by article 267, paragraph 1, a) and b) of the Law (i.e. the merger project, the management report of the board of directors and the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years), have been at the disposal of the shareholders of the Merging Companies at their registered office one month prior to the date of this meeting.
 4. No objections to the merger have been received between the date of publication of the merger project and the date of this meeting.
 5. The board of directors of the Absorbing Company has acknowledged the effect of the merger.
 6. The merger takes effect from today’s date with accounting effect from September 30th, 2010.
 7. The Absorbed Company is merged by contribution of all its assets and liabilities into the Absorbing Company without any restriction or limitation.
 8. As a result of the merger, as from the date of the present meeting, the Company ceases to exist by dissolution without liquidation and all its shares are cancelled.
- II. The meeting further resolves that:
1. Full and complete discharge is granted to the members of the board of directors and to the independent auditor of the Absorbed Company for the proper performance of their duties until the date of the present meeting.
 2. The accounting books and documents of the Absorbed Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the Absorbing Company.

Declaration

In accordance with Article 271 (2) LCC, the undersigned notary (i) declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Absorbing Company in order to render the merger effective; (ii) confirms that the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company will be effective towards third parties as at the date of publication of the present meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le dix-sept février.

Par-devant Nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Denis REGRAIN, Finance Manager, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d’administration de la société anonyme “AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)”, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 25.267, constituée sous la dénomination de COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 80 du 2 avril 1987, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2727 du 13 décembre 2010,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 3 décembre 2010, dont une copie, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2) Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "AmTrust Re Omega", ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 24.937, constituée suivant acte reçu par Me Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 du 15 décembre 1986,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 3 décembre 2010, dont une copie, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Ordre du jour:

1. Constat que toutes les conditions de la fusion par absorption par la Société AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG), une société anonyme, avec siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.267 (la "Société Absorbante") de la société AmTrust Re Omega, une société anonyme de droit luxembourgeois (immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24.937) ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, comme société absorbée (la «Société Absorbée») sont réunies.

2. Constat de l'effet de la fusion par laquelle la Société Absorbée est absorbée par la Société Absorbante moyennant transfert de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

3. Constat que le résultat en est que la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation et que ses actions sont annulées.

4. Décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société Absorbée.

5. Détermination de l'endroit de conservation des livres et documents de la Société Absorbée.

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire constate et adopte unanimement les résolutions suivantes:

I. L'assemblée constate que:

1. La Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des actions de la Société Absorbée.

2. Le conseil d'administration de la Société Absorbée et de la Société Absorbante (ensemble les "Sociétés Fusionnantes") ont adopté un projet de fusion en date du 14 décembre 2010, qui a été publié conformément aux dispositions de l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 12 janvier 2011.

3. Les documents requis par l'article 267, paragraphe 1, a) et b) de la Loi (c.-à-d. le projet de fusion, les rapports de gestion et les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux des Sociétés Fusionnantes), ont été tenus à disposition des actionnaires des Sociétés Fusionnantes à leur siège social durant un mois précédant la date de cette assemblée.

4. Aucune objection à l'encontre de la fusion n'a été communiquée entre la date de publication du projet de fusion et la date de cette assemblée.

5. Le conseil d'administration de la Société Absorbante a constaté l'effet de la fusion.

6. La fusion prend effet à la date d'aujourd'hui avec effet comptable au 30 septembre 2010.

7. La Société Absorbée est absorbée avec apport de tous ses actifs et passifs par la Société Absorbante, sans aucune restriction ni limitation.

8. Comme conséquence à la fusion, la Société Absorbée cesse d'exister par dissolution sans liquidation à partir de la date de la présente assemblée et toutes leurs actions sont annulées.

II. L'assemblée décide encore:

1. D'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

2. Que les documents et pièces comptables relatifs à la Société Absorbée resteront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société Absorbante.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la LSC, le notaire soussigné (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité, en droit luxembourgeois, des actes légaux et des formalités imposées à la Société Absorbante afin de rendre la fusion valable, (ii) confirme que la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée prendra effet à l'égard de tiers à la date de publication de la présente assemblée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée aussitôt.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. REGRAIN, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2011. Relation: LAC/2011/8564. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011028201/176.

(110033629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Equalia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 102.473.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 12 janvier 2011

L'actionnaire unique décide de révoquer Monsieur Demetrios TSOUVELEKAKIS de son poste d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011011443/12.

(110013740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.655.

—
AUSZUG

I. Eintritt von Gesellschaftern

Die Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltung G.m.b.H. & Co., eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 73340, vertreten durch deren geschäftsführende Komplementärin Cura Vermögensverwaltung m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 17042 ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltung G.m.b.H. & Co. dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 60.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 600.000 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 59.400.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die Kommanditgesellschaft CURA Vermögensverwaltung G.m.b.H. & Co. hat die zugesagte Einlage in Höhe von EUR 60.000.000 bisher nicht geleistet und ist daher zur Zahlung der Einlage in Höhe von EUR 60.000.000 verpflichtet.

II. Austritt von Gesellschaftern

Die PANTA Neunundsiebzigste Grundstücksgesellschaft m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 103019, ist mit Wirkung zum 30. Dezember 2010 als Kommanditistin aus der Gesellschaft ausgeschieden.

III. Stammkapital der Gesellschaft

Das Gesellschaftskapital beträgt somit EUR 600.010.

Unterschrift
Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011011436/32.

(110012900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 1.231.980,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

Le siège social du gérant, Fondations Capital Management S.A. est à présent au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011457/13.

(110012974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

F Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.533.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011450/22.

(110013345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.197.175,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011453/15.

(110012941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.675,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.533.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011455/15.

(110012944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

FICO S.A., Société Financière pour la Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 50.804.

Les administrateurs Carole Cahen, Marie-Pierre Denis et Claude Cahen, tous demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ainsi que le commissaire aux comptes, la Fiduciaire B+C S.à.r.l., ayant son siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, déposent leurs mandats avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2011011464/13.

(110012907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Hamun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 35.902.

Monsieur AMIRNIA Mohit, associé

A changé d'adresse, et est domicilié:

31 Montée Saint Crépin à LUXEMBOURG L-1365

Monsieur NOURI MIANDOAB Abdolreza, associé

A changé d'adresse, et est domicilié:

8 Rue Michel Welter à OLM L-8339

Monsieur HORMOZIRAD Donald, associé

A changé d'adresse, et est domicilié

14 rue des Nations Unies à HELMSANGE L-7270

Pour valoir

Et servir ce que de droit

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011511/19.

(110013653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Five Financials Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 97.469.

Beschluss der Hauptversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Hauptversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 01.12.2009 innerhalb der Gemeinde Mertert von

42, Grand Rue
L-6630 Wasserbillig
nach
15, Esplanade de la Moselle
L-6637 Wasserbillig
verlegt.

Andreas Schmidt / Stefan Schmidt / Ralf Metzen.

Référence de publication: 2011011474/18.

(110013326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

FPSPi SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.873.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 21 décembre 2010

En date du 21 décembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 6 décembre 2010, de Monsieur Mauro Bossola en qualité d'Administrateur
- d'accepter la démission, avec effet au 6 décembre 2010, de Monsieur Stefano Del Punta en qualité d'Administrateur
- d'accepter la démission, avec effet au 6 décembre 2010, de Monsieur Claudio Graziano en qualité d'Administrateur
- d'accepter la démission, avec effet au 6 décembre 2010, de Monsieur Stefano Lorenzi en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 22 décembre 2010, Monsieur Piero Scalerandi, Cassa di Previdenza per il Personale dell' Istituto Bancario Sanpaola di Torino, Corso Turati 12, 10128 Torino, Italie, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011
- de coopter, avec effet au 22 décembre 2010, Monsieur Marco Boero Cassa di Previdenza per il Personale dell' Istituto Bancario Sanpaola di Torino, Corso Turati 12, 10128 Torino, Italie, en qualité d'Administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011011481/22.

(110013648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Monaco Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.199.

—
Il a été décidé par les administrateurs de transférer le siège social de la Société du 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Monaco Marine S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011011616/14.

(110012961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Fretless Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.854.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 janvier 2011

En remplacement de Monsieur Cédric CARNOYE, gérant de catégorie B démissionnaire, Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FRETLESS INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011011482/15.

(110013295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

FSG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 147.608.

Extrait des résolutions prises par assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 6 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 janvier 2011 que:

- IFSG S.A. a été révoqué comme administrateur de la Société avec effet immédiat;

- Monsieur Francis Welscher, comptable, résidant professionnellement au 121-127 avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, a été nommé nouvel administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2016;

- Le mandat de Lucilinburhuc Services S.A., commissaire aux comptes de la Société, domicilié au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et enregistré au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.174, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Un Mandataire

Référence de publication: 2011011485/20.

(110013024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Lauro 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.434.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 décembre 2010, l'actionnaire unique a décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Noëlla Antoine, Administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Laurent Ricci, Administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Marco Carotenuto, Administrateur A, avec adresse au 7, Via del Lauro, 20121 Milano, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011550/19.

(110012975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Sidus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5575 Remich, 13, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 143.996.

Extrait des résolutions de l'A.G. des associés du 19 janvier 2011

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- Démission accordée de sa fonction de gérant technique à Monsieur Konsbruck Patrick né le 6 janvier 1961 à Grevenmacher, demeurant à L-5958 Itzig, 8, Rue Espen

- Nomination de Monsieur KLEIN Thomas, né le 19 mars 1971 à Saarlouis (D), demeurant à 30, Vierte Gartenreih D-66740 Saarlouis aux fonctions de gérant technique avec effet immédiat pour une dure indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011940/14.

(110013445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

G.I.T. - General Informatique & Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.354.

Je soussigné, Monsieur Thierry GRUN, démissionne de mon mandat de commissaire au comptes rétroactivement au 1^{er} octobre 2009, de la société G.I.T. – General Informatique & Telecom SA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102354.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 janvier 2011.

Thierry GRUN.

Référence de publication: 2011011486/12.

(110013004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Gottex Real Asset Fund 1 (Agri SG) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.560.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de la société Gottex Real Asset Fund 1 (Agri SG) S.à r.l. du prises par l'associé unique en date du 18 août 2010, la nomination en tant que gérant de la société de:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., établie et ayant son siège social 20, rue de la Poste à L- 2346 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37 974

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gottex Real Asset Fund 1 (Agri SG) S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2011011491/16.

(110012887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 363.525,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 14 janvier 2011 les associés de la Société ont:

- accepté la démission de Monsieur Josselin de Roquemaurel en tant que gérant de la Société avec effet au 13 janvier 2011;

- nommé Monsieur Martin Rajcan en tant que gérant de la Société avec effet à la date de la résolution;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Robert Lewin, né le 29 mars 1979 à Montréal au Canada, gérant, avec adresse professionnelle
au 9 West 57 Street, NY 10019 New York, États-Unis d'Amérique Gérant

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse
professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle
au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Gérant

Martin Rajcan, né le 16 octobre 1983 à Banská Bystrica, Slovaquie, avec adresse professionnelle
au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rubus International S.à r.l.
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant

Référence de publication: 2011011927/26.

(110013209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 155.563.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de la société Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l. prises par l'associé unique en date du 18 août 2010, la nomination en tant que gérant de la société de:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., établie et ayant son siège social 20, rue de la Poste à L- 2346 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37 974

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gottex Real Asset Fund 1 (NJ Solar) S.à r.l.
Mandataire

Référence de publication: 2011011492/16.

(110012888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Gafali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 142.231.

Dans le cadre de l'exécution de notre mandat en tant que commissaire aux comptes, nous avons le regret de vous informer de notre décision de déposer, avec effet immédiat, notre mandat de commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Fiduciaire Intercommunautaire S.à R.L.

Référence de publication: 2011011495/11.

(110013754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

AG-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 115.829.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2010

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification du pouvoir de signature de Monsieur Yassine BOUMRAH, comme suit:

- Signature conjointe de deux administrateurs, pour les engagements d'une valeur inférieure à 25.000 euros et trois administrateurs, pour les engagements d'une valeur supérieure à 25.000 euros.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification du pouvoir de signature de Monsieur Abdelaziz BOUHIAOUI, comme suit:

- Signature conjointe de deux administrateurs, pour les engagements d'une valeur inférieure à 25.000 euros et trois administrateurs, pour les engagements d'une valeur supérieure à 25.000 euros.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide le transfert du siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, rue du Fossé, 4, à compter du 08 novembre 2010.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.
4, rue du Fossé
L-4123 Esch-sur-Alzette
Signature

Référence de publication: 2011011812/27.

(110013150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Galloinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.551.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

Suite au contrat de cession conclu en date du 17 décembre 2010 entre Madame Aurelia PEROCCO et la société DISTRESS TO VALUE S.A., il résulte que Madame Aurelia PEROCCO, résidant Via Fratelli Gabba, 7, Milano (Italie), a transféré à la société de droit du Grand-duché de Luxembourg- dénommée DISTRESS TO VALUE S.A. - Société Anonyme, de Titrisation, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, la nue propriété de 166.400 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- chacune de la société GALLOINVCST S.A.R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALLOINVEST S.à.r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Signatures

Référence de publication: 2011011496/17.

(110012571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

GLL Retail Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.263.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.799.

Il est à noter que l'adresse de Madame Alexandra BREHM, gérante de la société, est dorénavant la suivante:

76 Lindwurmstrasse, D-80337 München

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011498/12.

(110013054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

R.F. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.111.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RF INTERNATIONAL S.A. tenue en date du 30 décembre 2010 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le mandat des administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Conseil d'Administration

Simon Baker
Dawn Shand
Corinne Néré

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited
9, Columbus Centre, Pelican Drive,
Road Town (Tortola)
The British Virgin Islands

Pour extrait conforme
S. W. BAKER
Administrateur

Référence de publication: 2011011663/25.

(110013497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Groupe Socota Industries, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 32.296.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 31 décembre 2010 a pris note du non-renouvellement de candidature de Messieurs Hakim Abdool FAKIRA, et Mathias ISMAIL, aux fonctions d'administrateurs de la société et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.

L'assemblée générale du 31 décembre 2010 a renouvelé le mandat de l'administrateur unique.

- Monsieur Salim ISMAIL, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe, Madagascar.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 31 décembre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour GROUPE SOCOTA INDUSTRIES

Société anonyme

Référence de publication: 2011011500/21.

(110013104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Hellas Telecommunications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.576.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.292.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions conclu entre l'associé unique WIND TELECOM S.p.A ayant son siège social au 66, Via Dei Due Macelli I-00187 Rome, enregistré auprès du registre de commerce de Rome sous le numéro 08526731008 (cédant) et Meltemi Holdings Ltd., ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée auprès du «Registrar of Companies Cayman Islands» sous le numéro WK-249559 (acquéreur) en présence de la Société que 15.769 (quinze mille sept cents soixante neuf) actions ont été vendues et transférées du cédant à l'acquéreur avec effet au 31 décembre 2010.

Par suite du contrat de cession susmentionné, Meltemi Holdings Ltd. est le nouvel associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011011505/22.

(110013229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Treveria Thirty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.660.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Paul Lamberts, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011011945/18.

(110013085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Hellas Telecommunications I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.873.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.372.

—
Veuillez noter que le siège social de l'associé WIND TELECOM S.p.A. a été transféré au 66, Via Dei Due Macelli, I-00187 Rome.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS I

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011011506/16.

(110013230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Winni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 25.394.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 6 janvier 2011 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur

* Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

* Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

* Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2017.

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes

* La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

19.01.2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011011967/25.

(110013081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.409.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 17 janvier 2011

En remplacement de Monsieur Cédric CARNOYE, gérant B démissionnaire, Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pour Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011011509/15.

(110013286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Heracles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.645.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 juin 2010

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

HERACLES HOLDING S.A.

F. GASPERONI / M. LIMPENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011011518/20.

(110013698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Lester Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 54.600.

—
Auszug aus der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 15.12.2010

- Die Mandate als Verwaltungsratsmitglied von Herrn Ronald Weber, Steuerberater, berufsansässig 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg und Herrn Romain Bontemps, Steuerberater, berufsansässig 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, werden bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2011 befindet, verlängert.

- Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Roland Eduard Wyss, Wirtschaftsjurist, berufsansässig in Städtle 27, FL-9490 Vaduz, wird ebenfalls bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2011 befindet, verlängert.

- Das Mandat als Prüfungskommissar von PKF ABAX AUDIT, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg wird erneuert. Das Mandat endet mit der Jahresversammlung, welche über den Jahresabschluss 2011 befindet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19.01.2011.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2011011566/19.

(110013373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

HSBC Trinkaus Lingohr, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 141.002.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 17. Dezember 2010 - Urkunde Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch, einregistriert Mersch am 24. Dezember 2010, MER/2010/2478

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungs-ratsmitglieder Frank R. Lingohr, Michael Broszeit, Thies Clemenz, Heiner Weber und Erhard Arent.

Das Rücktrittsgesuch des Herrn Jürgen Berg zum 31. Juli 2010 wird angenommen.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlich stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den bisherigen Abschlussprüfer KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, 9 Allée Scheffer, nochmals für das Geschäftsjahr, das am 31. August 2011 endet, zu bestellen.

Mersch, den 20. Januar 2011.

Marc Lecuit

Notar

Référence de publication: 2011011521/21.

(110013520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

I.E.C.I.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.

R.C.S. Luxembourg B 18.821.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés tenue en date du 8 décembre 2010 que:

Monsieur OLIVA Amérigo, né le 19.03.1984 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 7, rue Giselbert, L-1627 Luxembourg est nommé cogérant, avec effet au 15.01.2011 pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011011525/12.

(110012727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Lorflex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2010.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 20 décembre 2010 que:

1- L'Assemblée prononce la révocation immédiate du gérant technique, Monsieur Raymond GELEBIOWSKI, demeurant 6, rue du Vanneau à F-57 100 VEYMERANGE (France), à compter de ce jour: le 20 décembre 2010.

2- L'Assemblée décide de supprimer le mandat de gérant administratif de Monsieur Marc LAIGRET, demeurant à F-92 240 MALAKOFF, 12, Rue Danicourt (France) à compter de ce jour.

3- L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveau gérant unique:

- Monsieur Marc LAIGRET, gérant de Sociétés, né le 13 avril 1946 à COTONOU (Bénin), demeurant professionnellement à F-75 116 PARIS, 152/154, Avenue de Malakoff (France), à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Foetz, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011011574/21.

(110012954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Immo for life, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 149.575.

Dépôt rectificatif du bilan initialement déposé sous la référence L100198119 en date du 23/12/2010.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011011526/11.

(110013477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.545.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011527/15.

(110012945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Aktiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 145.758.

Auszug des Protokolls der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. Dezember 2010

„Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Ferdinand STEFFEN, wohnhaft in L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler, von seinem Mandat als Delegierter des Verwaltungsrates an."

„Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Paul SUNNEN sowie Frau Annette SUNNEN, wohnhaft in Moutfort, von ihren Mandaten als Verwaltungsratsmitglieder abzurufen."

„Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Jürgen STEINMETZ, wohnhaft in D-54518 Esch, In Altesch 16, und Frau Nadine PROVOST, wohnhaft in D-54662 Beilingen, Buchenweg 6, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen.

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig dem Verwaltungsrat die Ermächtigung zu erteilen, Frau Nadine PROVOST, vorgenannt, zur Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen. Ihr Mandat soll mit ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglied im Jahr 2014 enden.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder eines Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet."

Grevenmacher, den 21. Dezember 2010.
FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG.
Ferdinand STEFFEN / Jürgen STEINMETZ / Nadine PROVOST
Vorsitzender / Stimmzähler / Schriftführer

Référence de publication: 2011011813/28.

(110013093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

ING RPFFB Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 71.013.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.522.

Le bilan rectificatif de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan remplace le bilan au 31 décembre 2009, enregistré et déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg le 28 juillet 2010 sous la référence L100114829.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING RPFFB Soparfi A S.à r.l.

Référence de publication: 2011011534/15.

(110013749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 14.039.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 janvier 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

L'assemblée générale du 20 janvier 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes,

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 139.890

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Pour INTELLECTUAL TRADE CY HOLDING S.A. – SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011011535/22.

(110012843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Treveria Thirty-Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 131.045.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Paul Lamberts, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011011946/18.

(110013103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

ISIWIS Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

En date du 13 janvier 2011, l'associé Waterside Financial Limited, avec siège social à Main Street, Bâtiment Skelton Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques a cédé la totalité de ses 11 875 Parts de Classe B à Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, Eurofid S.à r.l., précité, devient associé unique avec 2 468 125 Parts de Classe A et 31 875 Parts de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011538/15.

(110012986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Libra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.430.240,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.558.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 17 janvier 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérants de la Société avec effet au 17 janvier 2011.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 17 janvier 2011 et pour une durée indéterminée:

- Daniela Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Carbonara, Italie, avec adresse professionnelle au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011011553/22.

(110012928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Limited Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.855.797,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.051.

EXTRAIT

En date du 17 janvier 2011, la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:

- M. Todd Helvie, né le 9 juillet 1963 à Rochester, New York, Etats-Unis d'Amerique, avec adresse professionnelle à 3, Limited Parkway, Columbus, Ohio 43230, Etats-Unis d'Amerique, a été nommé Gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 19 janvier 2011.
Référence de publication: 2011011554/16.
(110013600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Lerins Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.030.

—
Suite au décès de Monsieur Jeffrey Steiner en date du 1^{er} Novembre 2008, le nouvel associé unique de la Société est désormais Monsieur Stanley Nelson Bergman, agissant en sa qualité de Trustee de The Shenandoah 2008 Trust, né le 30 Mai 1933 dans le Connecticut, Etats-Unis et domicilié aux Etats-Unis, 157 Church Street, PO Box 426, New Haven, Connecticut 06502-0426.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LERINS HOLDING Sàrl
Société à Responsabilité Limitée
Société Générale Bank & Trust
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011011564/17.
(110013661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 37.984.747,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 120.821.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2011, la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:
- M. Todd Helvie, né le 9 juillet 1963 à Rochester, New York, Etats-Unis d'Amerique, avec adresse professionnelle à 3, Limited Parkway, Columbus, Ohio 43230, Etats-Unis d'Amerique, a été nommé Gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 19 janvier 2011.
Référence de publication: 2011011556/16.

(110013611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Treveria Twenty-Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 124.921.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 janvier 2011, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Paul Lamberts, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Jérôme Tibesar, comptable, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet rétroactif au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.
Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2011011959/18.
(110013080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.562.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Pierre LENTZ continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011590/22.

(110012957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 37.974.

—
Une liste des fondés de pouvoirs de la Société Luxembourg Corporation Company S.A. en fonction au 7 janvier 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A

Signatures

Référence de publication: 2011011910/12.

(110013660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Lucky-Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 93.495.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 1^{er} février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011017891/10.

(110019627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Lucky-Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 93.495.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 1^{er} février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011017890/10.

(110019626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.
